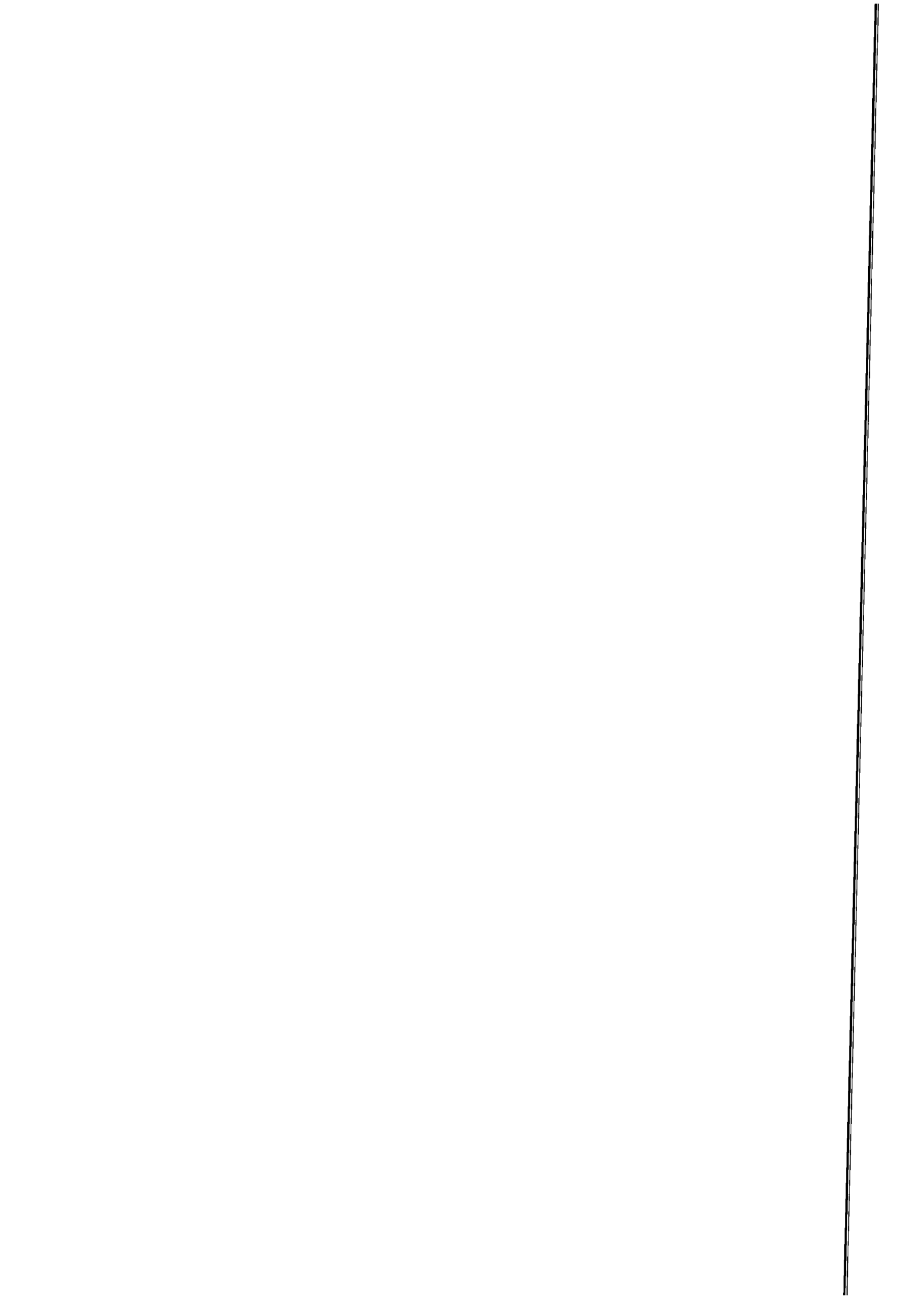
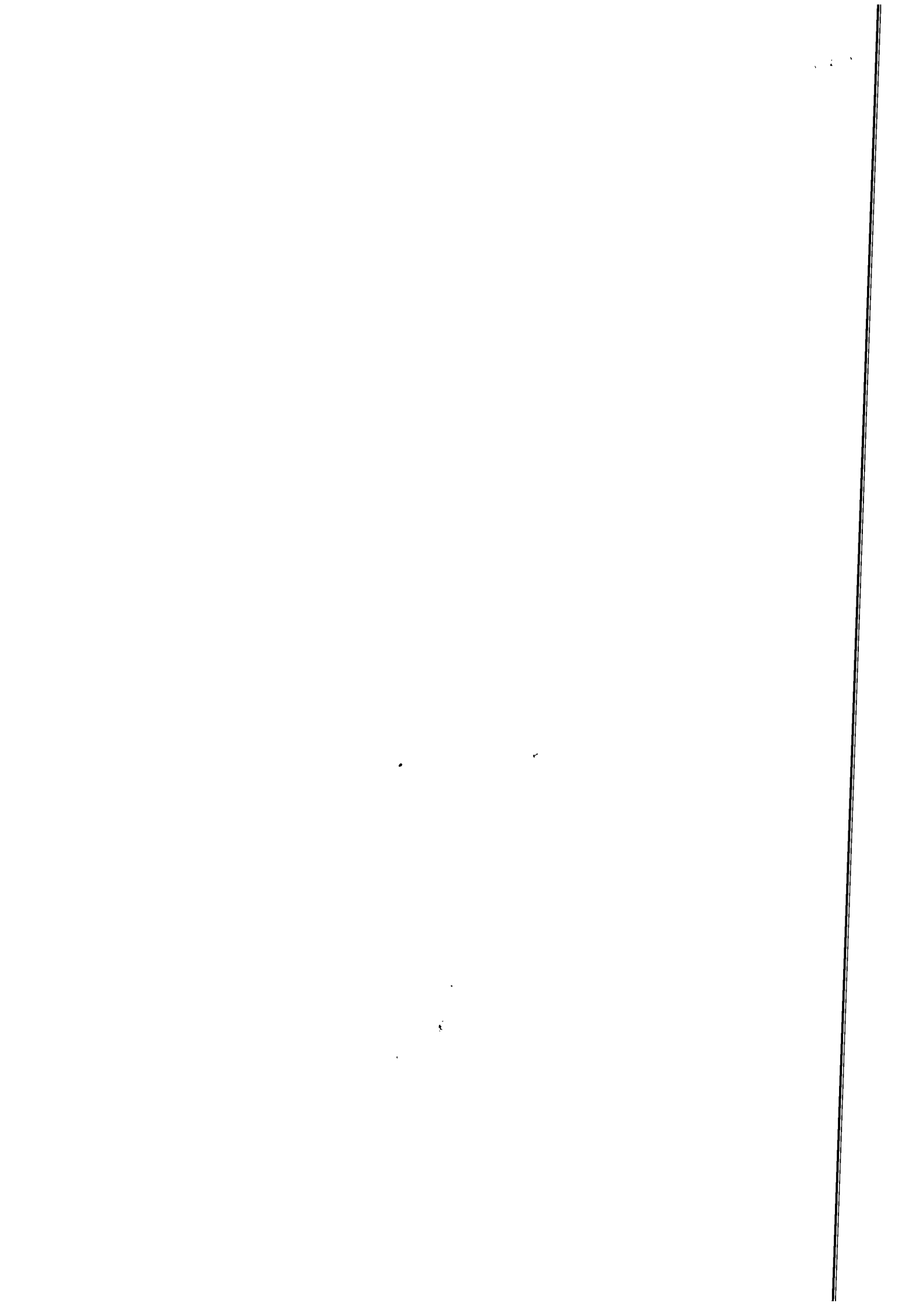
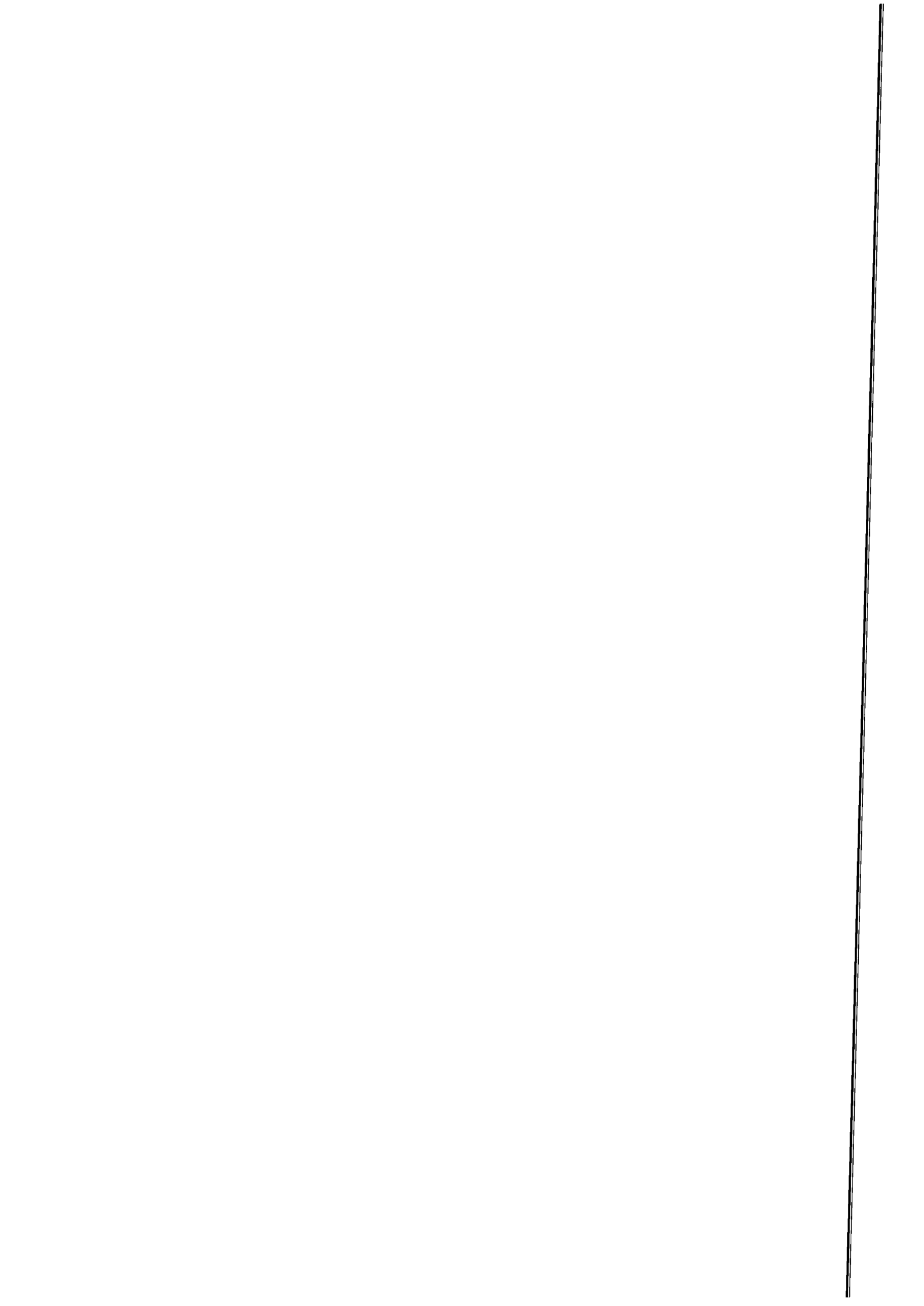


Bordereau attestant l'exactitude des informations - FORT DE FRANCE - 9721 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 11/03/2026 - B2026/003019 - 2020 B 03685 - 891 319 907 - 2MB
PROGESTION







2MB PROGESTION

Chemin des sources
97215 RIVIERE SALEE

États de synthèse de l'exercice au 31/12/2025



ATTESTATION
▪ d'expert comptable

2MB PROGESTION

Chemin des sources
97215 RIVIERE SALEE

Activité principale de l'entreprise Conseil indépendant en immobilier

Nous vous présentons ci-après le dossier financier qui se décompose ainsi :

- La liasse fiscale
- Les comptes annuels
- Les comptes annuels détaillés
- Les immobilisations
- Le dossier de gestion
- La balance
- Les déclarations fiscales

- SOMMAIRE -

2MB PROGESTION

du 01/01/2025 au 31/12/2025

Attestation	3
Liasse fiscale	
Imprimés fiscaux	6
Membres	36
Résultat d'ensemble	45
Comptes annuels	
Bilan actif	46
Bilan passif	47
Compte de résultat	48
Comptes annuels détaillés	
Bilan actif détaillé	51
Bilan passif détaillé	52
Compte de résultat détaillé	53
Immobilisations	
Liste des immobilisations	56
Dossier de gestion	
SIG	60
SIG détaillés	61
CAF Résultat Net	63
EBE	64
Marge Analyse	65
Tableau Flux Trésor N	66

- Attestation -

2MB PROGESTION

du 01/01/2025 au 31/12/2025

ATTESTATION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise :

SAS 2MB PROGESTION
Chemin des sources

97215 RIVIERE-SALEE
FRANCE

relatifs à l'exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Conformément à notre lettre de mission en date du 20/09/2021, nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes annuels qui ne constitue ni un audit, ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Les comptes annuels ci-joints, paginés conformément au sommaire figurant en tête du présent document, se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	992 010 €
Chiffre d'affaires :	210 751 €
Résultat net comptable :	218 967 €

Fait à : FORT-DE-FRANCE

Le : 23/01/2026

Valérie-Anne LAUHON

%PrénomNOM%
Expert-comptable

LIASSE FISCALE

Imprimés fiscaux

Exercice ouvert le	2025-01-01	et clos le	2025-12-31	<input type="radio"/>
<input type="checkbox"/>				

Désignation de la société: 2MB PROGESTION		Adresse du siège social: 0000 0 Chemin des sources 97215 RIVIERE-SALEE	
SIRET 8 9 1 3 1 9 9 0 7 0 0 0 2 0		Ancienne adresse en cas de changement:	
Adresse du principal établissement:			

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante 20240101

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B. ACTIVITÉS

Activités exercées Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C. RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	110 171	Déficit	0
	Bénéfice imposable à 15 %	42 500	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	0
2. Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %	<input type="checkbox"/> 0	PV à long terme imposables à 19 %	<input type="checkbox"/> 0
	Autres PV imposables à 19 %	<input type="checkbox"/> 0	PV à long terme imposables à 0 %	<input type="checkbox"/> 0
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations	Entreprise nouvelle, art. 44 sexies <input checked="" type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>	
	France ruralités revitalisations FRR, 44 quindécies A <input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité nouvelle génération, art.44 quaterdecies <input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>	
	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies <input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A <input type="checkbox"/>	Zone de revitalisation rurale, art 44. quindécies <input type="checkbox"/>	
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies) <input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies <input type="checkbox"/>		
Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	<input type="checkbox"/> 50 475	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	<input type="checkbox"/> 0
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case) <input type="checkbox"/>			

D. IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité

E. CONTRIBUTION DES ANCIENS REVENUS MOBILIERS

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5% 0

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? Si oui, indication du logiciel utilisé **MyUnisoft Comptabilité**

Société ou indépendant : GALEXP 12 Rue ARTS ET METIERS 97200 FORT-DE-FRANCE Tél:	Société ou indépendant : Tél:
--	----------------------------------

CGA/OMGA

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné :

Date: 2026-01-26 Lieu: RIVIERE-SALEE

Qualité et nom du signataire:

Signature:

N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur conventionné

Examen de conformité fiscale (ECF)

prestataire:

I RÉPARTITION DES PRÉLÈVÉS DES ACTIONS ET AUTRES SOCIÉTÉS, SAUF DES REVENUS LIQUIDÉS INDIVISÉMENT

Montant global brut des distributions	payées par la société elle-même	a	
	payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou à des avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)		c	
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus :		e	
Libellé		Montant	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2 du 3 de l'article 158 du CGI		i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2 du 3 de l'article 158 du CGI		j	
Montant des revenus répartis	TOTAL (ligne a à e)		

J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE SOCIÉTÉS

Nom prénoms domicile qualité (associé, ass. gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commandités - SCA : associés gérants - SEP, sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette Impôt sociétés, à chaque associé, gérant ou non désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements, forfataires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société	Montant des versements versés						
			Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais de professionnels, autre que ceux visés dans		
					à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	indemnités forfataires	Remboursements	Indemnités forfataires	Remboursements

K DIVERS

Nom et adresse du propriétaire du fonds (si gérance libre)	

L CADRE SE CONCERNANT QUE LES REVENUS SONT PLACÉS SOUS LE RÉGIME DE LA PLÈNE D'IMPÔTATION

Rémunérations	Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	
MVLT imposées	à 0 %	à 15 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice		
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice		
MVLT réalisée au cours de l'exercice		
MVLT restant à reporter		

M CADRE SE CONCERNANT QUE LES REVENUS SONT PLACÉS SOUS LE RÉGIME DE LA PLÈNE D'IMPÔTATION

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

①

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2025

cerfa

N° 15949 * 03

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		2MB PROGESTION			Néant <input type="checkbox"/>		
Adresse de l'entreprise		0000 Chemin des sources		97215	RIVIERE-SALEE		
SIRET		8 9 1 3 1 9 9 0 7 0 0 0 2 0					
Durée de l'exercice en nombre de mois*		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2			
Exercice N clos le 2025-12-31							
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé		TOTAL (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	14 617	AS	4 621	9 996
		Autres immobilisations corporelles	AT	236 408	AU	88 866	147 542
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU	300	CV		300
		Créances rattachées à des participations	BB	685 176	BC		685 176
		Autres titres immobilisés	BD	315	BE		315
Prêts		BF		BG			
Autres immobilisations financières *	BH		BI				
TOTAL (III)		BJ	936 816	BK	93 487	843 329	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	651	BW		651
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	109 259	BY		109 259
		Autres créances (3)	BZ	25 887	CA		25 887
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres..)	CD		CE	
Disponibilités	CF		8 808	CG		8 808	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avances (3) *	CH	2 568	CI		2 568	
	TOTAL (III)	CJ	147 172	CK		147 172	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1 083 988	1A	93 487	990 501	
Renvois: (1) dont droit au bail :		(2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières nettes		CP	(3) Part à plus d'1 an : CR		
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		2MB PROGESTION		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice N					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé ..)	DA	1 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport..	DB			
	Écarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3) * (dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	476 624		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	185 049		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL	662 673	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligatoires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	32 884		
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs EI)	DV	235 661		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	450		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	3 800		
	Dettes fiscales et sociales	DY	44 515		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Compte de régul.	Autres dettes	EA	10 518		
	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	327 828		
	Écart de conversion passif *	TOTAL (V)	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	990 501		
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		- Écart de réévaluation libre	1D		
		- Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	319 545		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		2MB PROGESTION			Néant <input type="checkbox"/>	
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
			Consécutives à la réévaluation pratiquée au cours de l'exercice résultant d'une mise en équivalence	à une réévaluation au ou en		
		1	2	3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ	D8	D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	KE	KF	
CORPORELLES	Terrains		KG	KH	KI	
	Constructions	Sur sol propre (dont composants L9)	KJ	KK	KL	
		Sur sol d'autrui (dont composants M1)	KM	KN	KO	
	Installations gales, agencements, aménagements des constructions	dont composants M2	KP	KQ	KR	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels dont composants M3	KS	14 617	KT	KU
	Autres immo corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV	KW	KX	
		Matériel de transport *	KY	224 612	KZ	2 627
		Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	9 170	LC	LD
		Emballages récupérables et divers *	LE		LF	LG
	Immobilisations corporelles en cours	LH		LI	LJ	
	Avances et acomptes	LK		LL	LM	
		TOTAL III	LN	248 399	LO	2 627
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G	8M	8T		
	Autres participations	8U	439 561	8V	255 915	
	Autres titres immobilisés	1P	315	1R	1S	
	Prêts et autres immobilisations financières	1T		1U	1V	
	TOTAL IV	LQ	439 876	LR	255 915	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	688 274	ØH	258 542	
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
		Par virement de poste à poste	Par cession à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence			
		1	2	3	4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	IN	CØ	DØ	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	IO	LV	LW	1X	
CORPORELLES	Terrains	IP	LX	LY	LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA	MB	MC
		Sur sol d'autrui	IR	MD	ME	MF
	Installations gales, agencements, aménagements des constructions	Inst Générales, agencements, aménagements des constructions	IS	MG	MH	MI
		Installations techniques, matériel et outillages industriels	IT	MJ	MK	14 617
	Autres immobilisations corporelles	Installations gales, agencements, aménagements divers	IU	MM	MN	MO
		Matériel de transport	IV	MP	MQ	227 238
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW	MS	MT	9 170
		Emballages récupérables et divers*	IX	MV	MW	MX
	Immobilisations corporelles en cours	MY	MZ	NA	NB	
	Avances et acomptes	NC	ND	NE	NF	
		TOTAL III	IY	NG	NH	251 026
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ	ØU	M7	ØW	
	Autres participations	IØ	ØX	10 000	ØY	685 476
	Autres titres immobilisés	I1	2B	315	2C	2D
	Prêts et autres immobilisations financières	I2	2E		2F	2G
	TOTAL IV	I3	NJ	10 000	NK	685 791
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	ØK	10 000	ØL	936 816

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise		2MB PROGESTION				Néant <input checked="" type="checkbox"/>
Exercice N clos le		2025-12-31				
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) ⁽¹⁾		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5] ⁽⁵⁾
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice ⁽⁴⁾	
			Montant des suppléments d'amortissement ⁽²⁾	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés ⁽³⁾		
①	②	③	④	⑤	⑥	
1	Concessions, brevets et droits similaires					
2	Fonds commercial					
3	Terrains					
4	Constructions					
5	Installations techniques mat. et out. industriels					
6	Autres immobilisations corporelles					
7	Immobilisations en cours					
8	Participations					
9	Autres titres immobilisés					
10	TOTAUX					
<p>(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.</p> <p>(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.</p> <p>(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.</p> <p>(4) Ce montant comprend : - le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ; - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.</p> <p>(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées ».</p>						
CADRE B		DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL				
1 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE						
2 – FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE						
3 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE		=				
<p>Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.</p> <p>Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.</p> <p>Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.</p>						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		2MB PROGESTION				Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *						
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		CY	EL	EM	EN			
Fonds commercial		RE	RF	RI	RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE	PF	PG	PH			
TOTAL I		RK	RM	RN	RO			
Terrains		PI	PJ	PK	PL			
Sur sol propre		PM	PN	PO	PQ			
Constructions		PR	PS	PT	PU			
Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions		PV	PW	PX	PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	2 723 QA	1 898 QB	QC	4 621		
Autres immobilisations corporelles		QD	QE	QF	QG			
Inst. Générales, agencements, aménagements divers		QD	QE	QF	QG			
Matériel de transport		QH	56 290 QI	26 241 QJ	QK	82 532		
Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	4 901 QM	1 434 QN	QO	6 334		
Emballages récupérables et divers		QP	QR	QS	QT			
TOTAL II		QU	63 914 QV	29 573 QW	QX	93 487		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	63 914 ØP	29 573 ØQ	ØR	93 487		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV
Autres immobilisations incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Sur sol propre		Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6
Sur sol d'autrui		R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4
Inst. gales, agenc. aménagements divers		S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2
Installations techniques, matériel et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immob. Corporelles		U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7
Inst. Gales, agenc. Et aménagements divers		U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7
Matériel de transport		U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5
Matériel de bureau et informatique, mobilier		V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3
Emballages, récupérations et divers		W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations		NL			NM			NO
TOTAL III								
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *						
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaier				Z9	Z8			
Primes de remboursement des obligations				SP	SR			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Designation de l'entreprise		2MB PROGESTION						Néant <input checked="" type="checkbox"/> *		
NATURE DES PROVISIONS		Montant du début de l'exercice		AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprise de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
		1		2		3		4		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	ES Provisions pour renouvellement des	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		D4		5T		5U		
TOTAL II	5Z		TV		TW		TX			
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6F		6G		6H	
		- titres mis en équivalence	02		03		04		05	
		- titres de participations	9U		9V	0	9W	0	9X	0
		- autres immobilisations financières (1) *	06		07		08		09	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
TOTAL III	7B		TY		TZ		UA			
TOTAL GENERAL (I+II+III)	7C		UB		UC		UD	0		
Dont dotations et reprises	- d'exploitation			UE		UF				
	- financières			UG		UH				
	- exceptionnelles			UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5ème du CGI								10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Extensions

PROVISIONS POUR HAUSSE DES PRIX

Libellé	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.
---------	-------------------	---------------	-------------	-----------------

AUTRES PROVISIONS REGLEMENTEES

Libellé	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.
---------	-------------------	---------------	-------------	-----------------

PROVISIONS POUR IMPÔTS

Libellé	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.
---------	-------------------	---------------	-------------	-----------------

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Libellé	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.
---------	-------------------	---------------	-------------	-----------------

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Libellé	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.
---------	-------------------	---------------	-------------	-----------------

AUTRES PROVISIONS POUR DEPRECIATION

Libellé	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.
---------	-------------------	---------------	-------------	-----------------

⑧ ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		2MB PROGESTION				Néant [] *		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		MONTANT BRUT	À 1 AN AU PLUS	À PLUS D'UN AN		
				1	2	3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	685 176	UM		UN	685 176	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA						
	Autres créances clients	UX	109 259		109 259			
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provisions pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	Z1						
	Personnel et comptes rattachés	UY						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ						
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	333		333		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
		Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	25 554		25 554			
	Charges constatées d'avance	VS	2 568		2 568			
TOTAUX		VT	822 889	VU	137 713	VV	685 176	
RENVIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD						
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE						
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an et 5 ans au plus	À plus de 5 ans	
				1	2	3	4	
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y						
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG						
	à plus d'1 an à l'origine	VH	32 884	24 602	8 283			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	125 443	125 443				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	3 800	3 800				
Personnel et comptes rattachés		8C						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	32 409	32 409				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	10 820	10 820				
	Obligations cautionnées	VX						
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	1 286	1 286				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J						
Groupe et associés (2)		VI	110 218	110 218				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	10 968	10 968				
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2						
Produits constatés d'avance		8L						
TOTAUX		VY	327 828	VZ	319 545	8 283		
RENVIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	24 236	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques			110 218	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Calcul IS

Application du taux réduit	
Conditions de CA respectées inférieur à 10000000€	<input checked="" type="checkbox"/>
Chiffre d'affaires	210 751
Durée en mois de l'exercice	12
Base retenue	42 500
Capital entièrement libéré	<input checked="" type="checkbox"/>
Le capital est-il détenu à au moins 75% de manière continue par une personne physique?	<input checked="" type="checkbox"/>
Le capital est-il détenu à au moins 75% de manière continue par une ou des société(s) respectent les conditions?	<input type="checkbox"/>

RÉSULTAT FISCAL IMPOSABLE	
Résultat comptable avant impôt	218 967
Total des Réintégrations	35 842
Total des Déductions	67 721
Déficit Imputé	0
Déficit Généré	0
RÉSULTAT FISCAL IMPOSABLE	152 671

IMPÔT SOCIÉTÉ À PAYER			
Impôt société taux normal	110 171	25	27 543
Impôt société taux réduit	42 500	15	6 375
PV à long terme imposables 15%	0	15	0
PV à long terme imposables à 19%	0	19	0
Autres PV imposable à 19%	0	19	0
Autre impôt à taux particulier	0	0	0
Contribution sociale	0	0	0
Contribution annuelle sur les revenus locatifs	0	2	0
Contribution exceptionnelle s/IS	0	0	0
IMPÔT SOCIÉTÉ À PAYER			33 918
CRÉDITS D'IMPÔT			0
RÉSULTAT NET COMPTABLE THÉORIQUE APRÈS IMPÔT			185 049
RÉSULTAT COMPTABLE RÉEL APRÈS IMPÔT			185 049
Écart			0

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Designation de l'entreprise		2MB PROGESTION						Néant	<input type="checkbox"/>	Exercice N clos le			
		Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)						ET	<input type="checkbox"/>	2025-12-31			
I. REINTEGRATIONS								BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA	185 049		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)										WB		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD			Amortissements excédentaires (art.39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	1 244		XE	1 244	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art 39-4 du CGI)		WF			Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 sexies D du CGI)		RB)				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2058-B, cadre III)		WI			Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX			XW		
	Amendes et pénalités		WJ			Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI)*		XZ					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *										XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n° 2032-NOT-SD)										IT	33 918	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL			Résultats bénéficiaires visés à l'article 209B du CGI		L7			K7		
Régimes particuliers impositions différées	Moins-values nettes à long terme		{	- Imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'IR)						I8			
				- Imposées au taux de 0%						ZN			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		{	- Plus-values nettes à court terme						WN			
				- Plus-values soumises au régime des fusions						WO			
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)											XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*	Intérêts excédentaires (art.39-1-3ème et 212 du CGI)		SU			Zone d'entreprises* (activité exonérée)		SW			WQ	180	
						Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage											Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage											Y3		
										TOTAL I	WR	220 392	
II. DEDUCTIONS								PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS	0		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *											WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau n° 2058-B-SD, cadre III)											WU		
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		}	- Imposées aux taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)						WV			
				- Imposées au taux de 0 %						WH			
				- Imposées au taux de 19 %						WP			
				- Imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure						WW			
				- Imputées sur les déficits antérieurs						XB			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %											I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *											WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales* / Produits net des actions et parts d'intérêts		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A)				XA			
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)											ZX		
Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *											ZY		
Majoration d'amortissement *											XD		
Mesures d'incitation Abattement sur le bénéfice et excédents	France Ruralités Revitalisation - (FRR) (44 quindecies A)		HT			Entreprises nouvelles (art.44 sexies)	L2	50 475	J.E.I. (art. 44 sexies A)	L5	XF	50 475	
						S.I.C. (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)		PA			
	ZFU - TE (art. 44 octies A)		OV			Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art 44 quaterdecies)		XC			
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)		PB				
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)											XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	(dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9			dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)		YH) XG	17246	
			dont déduction exceptionnelle (art.39 decies A)		YA			dont déduction exceptionnelle (art.39 decies C)		YC			
			dont déduction exceptionnelle (art.39 decies B)		YB			dont déduction exceptionnelle (art.39 decies D)		Y0			
			dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		YI			Créance dégagee par le report en arrière de déficit		ZI			
			dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies G)		YL								
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage											Y2		

III. RESULTAT FISCAL			TOTAL II	XH	67 711	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	{	Bénéfice (I moins II)	XI	152 671		
		Déficit (II moins I)			XJ	0
Déficits de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *			ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *				XL		
RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	152 671	XO	0

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

I REINTEGRATIONS DIVERSES	Exercice N
	Montant
QUOTE PART PRIVEE CARBURANT 1263.32*1/7	180

II DEDUCTIONS DIVERSES	Exercice N
	Montant
	17 46

Designation de l'entreprise		2MB PROGESTION			Néant <input checked="" type="checkbox"/>	
I. SUIVI DES DEFICITS						
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	0	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis	0	Nombre d'opérations sur l'exercice		K4 ter 0
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau n° 2058-A-SD)				K5	0	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	0	
Déficit de l'exercice (tableau n° 2058-A-SD, ligne XO)				YJ	0	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	0	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES						
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis al. 1er du CGI, dotations de l'exercice				ZT	0	
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT						
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotation de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis al. 2 du CGI *			ZV	0	ZW	0
Provisions pour risques et charges *						

TOTAUX			BX	0	8Y	0
Provisions pour dépréciation *						

TOTAUX			9D	0	9E	0
Charges à payer						

TOTAUX			9K	0	9L	0
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)			YN	0	YO	0
à reporter au tableau n° 2058-A-SD			Ligne W		Ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations		Montant net à la fin de l'exercice	
	L1	0		0		0

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau n° 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent

Désignation de l'entreprise		2MB PROGESTION						Néant <input type="checkbox"/>		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	327 839	AFFECTATIONS	- Réserves légales	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	148 784		- Autres réserves	ZD				
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE				
					Autres répartitions	ZF				
					Report à nouveau	ZG		476 624		
TOTAL I		ØF	476 624	(N.B. le total I doit être égal au total II)	TOTAL II	ZH	476 624			
RENSEIGNEMENTS DIVERS								Exercice N :		
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	(Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail	J7)	YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier					YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus					YS				
DÉTAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance					YT				
	- Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois	J8	3 853)	XQ	3 853		
	- Personnel extérieur à l'entreprise					YU				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS	4 760			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtage					YV				
	- Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES)	ST	25 042			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD						ZJ	33 655		
	- Taxe professionnelle*, CFE et CVAE					YW				
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	ZS)	9Z	1 286			
	Total du poste correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052-SD						YX	1 286		
TVA	- Montant de la TVA collectée					YY	15 608			
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					YZ	714			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2024) *								ØB	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *								ØS	
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *								ZK	%
	- Numéro de centre agréé *	XP						ZR		
	- Filiale et participations (Liste au tableau 2059-G-SD prévue à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI) - Si oui, indiquer 1, sinon 0									
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG	
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								RH		
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA	152 360	Plus-values à 15 %	JK	Plus-values à 0 %	JL			
				Plus-values à 19 %	JM	Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble	JD	152 360	Plus-values à 15 %	JN	Plus-values à 0 %	JO			
				Plus-values à 19 %	JP	Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale		JH	1	n° SIRET de la société mère du groupe	JJ	8 9 1 3 1 9 9 0 7 0 0 0 2 0			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise	2MB PROGESTION	Néant <input type="checkbox"/> *
-----------------------------	----------------	----------------------------------

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
1		2	3	4	5	6
1	VIR SEPA APPORT K SOCIAL LA CA 2023-01-23	10 000				10 000

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
			19%	15% ou 12,80%	0%	
7	8	9	10			11

I-IMMOBILISATIONS

1	60 000	50 000	50 000			
---	--------	--------	--------	--	--	--

II-AUTRES ELEMENTS

13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 9)			50 000			
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 10)		(A)	(B) avec une ventilation par taux			(C)
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % (colonne 11)						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Détails : DIVERS

Autres, éléments : divers	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19%
		19%	15% ou 12,80%	0%	

Désignation de l'entreprise	2MB PROGESTION	Formulaire déposé au titre de	E	Néant <input checked="" type="checkbox"/>
-----------------------------	----------------	-------------------------------	---	---

A - ÉLÉMENTS ASSUJETIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	Sur 3 ans (entreprises à l'IR)	0		0	0	
	Sur 10 ans	0		0	0	
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)	0		0	0	
	TOTAL 1	0		0	0	
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	Sur 3 ans au titre de	N-1	0	0	0	0
		N-2	0	0	0	0
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI)	N-1	0	0	0	0
		N-2	0	0	0	0
		N-3	0	0	0	0
		N-4	0	0	0	0
		N-5	0	0	0	0
		N-6	0	0	0	0
		N-7	0	0	0	0
N-8	0	0	0	0		
N-9	0	0	0	0		
TOTAL 2	0	0	0	0		

B - PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport)

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement), cochez la case ci-contre	<input type="checkbox"/>	Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés), cochez la case ci-contre	<input type="checkbox"/>	
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL	0	0	0	0

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		2MB PROGESTION		Néant <input checked="" type="checkbox"/>							
		Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ¹ ou de 12,8 % ²									
● Entreprises soumises à l'IS		Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ³									
● Entreprises soumises à l'IR		Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M € (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ⁴									
I – SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU											
Origine		Moins-values à 12,8 %		Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %		Solde des moins-values à 12,8 %					
①		②		③		④					
Moins-values nettes N											
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1										
	N - 2										
	N - 3										
	N - 4										
	N - 5										
	N - 6										
	N - 7										
	N - 8										
	N - 9										
	N - 10										
II – SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *											
Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme		Imputations sur le résultat de l'exercice		Solde des moins-values à reporter (2 + 3 - 4 - 5)			
		À 19 % ou à 15 %		À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice		À 15 % ou 19 %					
①		②		③		④		⑤		⑥	
Moins-values nettes N											
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1										
	N - 2										
	N - 3										
	N - 4										
	N - 5										
	N - 6										
	N - 7										
	N - 8										
	N - 9										
	N - 10										

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N° 2059-D-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement) *

Désignation de l'entreprise		2MB PROGESTION				Néant <input checked="" type="checkbox"/>	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme					
		Taxées à 10 %	Taxées à 15 %	Taxées à 18 %	Taxées à 19 %	Taxées à 25 %	
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1						
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2						
TOTAL (lignes 1 et 2)	3						
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5					
	TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7						
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème} alinéas de l'article 39-1-5^{ème} du CGI)							
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice			
		Donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt				
①	②	③	④	⑤			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		2MB PROGESTION		Néant <input type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le	2025-01-01	et clos le	2025-12-31	Données en nombre de mois	12
DÉCLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel *				YP	
- Dont apprentis				YF	
- Dont handicapés				YG	
Effectif affectés à l'activité artisanale				RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE					
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	210 751
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT	
TOTAL 1				OX	210 751
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH	24 981
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE	
Subventions d'exploitation reçues				OF	
Variation positive des stocks				OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT	
TOTAL 2				OM	24 981
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾					
Achats				ON	3 673
Variation négative des stocks				OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances				OR	26 129
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.				OS	3 853
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	1
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY	
TOTAL 3				OJ	33 655
IV – Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 – total 3)				OG	202 077
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF.				SA	202 077
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre				EV	<input checked="" type="checkbox"/>
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	210 751	Effectifs au sens de la CVAE *	EY
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				HX	
Période de référence	GY	01/01/2025	GZ	31/12/2025	
Date de cessation	HR				

(1) ATTENTION il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § Déclaration des effectifs

N° de dépôt

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital)

Néant

Exercice clos le	2025-12-31	N° SIRET	89131990700020
Dénomination de l'entreprise	2MB PROGESTION		
Adresse (voie)	0000	Chemin	des sources
Code postal	97215	Ville	RIVIERE-SALEE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	P1	0	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P3	0
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	P2	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P4	00
Total des lignes P1 + P2	P5		Total des lignes P3 + P4	P6	

I-CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :**II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2)	Mme	Nom de famille	GUERINEAU	Prénom(s)	MARINE			
Nom d'usage		% de détention	49,00	Nb de parts ou actions	49			
Naissance	Date	1986-04-10	N° Département	37	Commune	TOURS	Pays	FRANCE
Adresse	N°		Voie	Quartier	LA MAUNY			
Code postal	97211	Commune	RIVIERE-PILOTE	Pays	FRANCE			

Titre (2)	Mr	Nom de famille	TISSIER	Prénom(s)	BERTRAND			
Nom d'usage		% de détention	51,00	Nb de parts ou actions	51			
Naissance	Date	1985-07-12	N° Département	18	Commune	BOURGES	Pays	FRANCE
Adresse	N°		Voie	Quartier	LA MAUNY			
Code postal	97211	Commune	RIVIERE-PILOTE	Pays				

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
 (2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

N° de dépôt

Néant

Exercice clos le	2025-12-31	N° SIRET	89131990700020
Dénomination de l'entreprise	2MB PROGESTION		
Adresse (voie)	Chemin des sources		
Code postal	97215	Ville	RIVIERE-SALEE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	P5	1
---	-----------	----------

Forme juridique	SARL	Dénomination	B 2M IMMO	
N° SIREN (si société établie en France)	897985834	% de détention	100,00	
Adresse N°	0	Voie	Chemin DES SOURCES	
Code postal	97215	Commune	RIVIERE-SALEE	Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

**Modèle de l'état à joindre à la déclaration
de résultats par les entreprises nouvelles bénéficiaires
des allègements prévus à l'article 44 sexies du CGI (BOI-LETTRE -000230-20140728)**

I - Renseignements concernant l'entreprise nouvelle

Date de création	2020-12-01	Capital : Montant	1 000	Capital : Nombre de droit sociaux	0,00
------------------	------------	-------------------	-------	-----------------------------------	------

Si l'entreprise nouvelle rachète un droit au bail ou des immobilisations utilisées par une autre entreprise ou exerce son activité dans des locaux précédemment occupés par une entreprise, il y a lieu d'indiquer le nom et l'adresse du précédent exploitant.

22MB PROGESTION

CHEMI DES SOURCES

97215

RIVIERE SALEE FR

Capital détenu

	Droits de vote		Droits à dividendes	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Associés (personnes physiques et morales) : nom de person ou dénomination sociale ; Adresse				
TISSIER				
CHEMI DES SOURCES	51,00	51,00	51,00	51,00
97215 RIVIERE SALEE FR				
GUERINEAU				
CHEMI DES SOURCES	49,00	49,00	49,00	49,00
97215 RIVIERE SALEE FR				

II - Renseignements concernant les associés personnes physiques de la société nouvelle

Fonctions exercées dans d'autres sociétés (à servir pour chaque associé personne physique infirmes)		Sociétés : dénomination sociale ; adresse		Fonctions		Activité exercée par la société	
Associés personnes physiques : nom et prénom ; Adresse							

Capital détenu par les associés personnes physiques et les membres du Exer fiscal dans d'autres sociétés (à servir pour chaque associé personne physique infirmes)						
Sociétés : dénomination sociale ; adresse	Montant du capital social	Activité exercée par la société	Capital détenu			
			Droits de vote		Droits à dividendes	
			Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage

III - Renseignements complémentaires lorsque la société exerce une activité professionnelle non commerciale

Effectif salarié à la clôture de l'exercice	0,00	Durée de présence des salariés au cours de l'exercice	0,0
---	------	---	-----

Exercice ouvert le 2025-01-01

Et clos le : 2025-12-31

Dénomination de l'entreprise 2MB PROGESTION

Néant

SIREN de l'entreprise 891319907

PME au sens communautaire (Cocher la case)

Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)

Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-cont

Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)

I REDUCTIONS ET CREDITS D IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE	
Crédit d'impôt	Montant
Réduction d'impôt en faveur du mécénat	
dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'E	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
<i>Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME</i>	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)	
Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	2
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3
II CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE	
Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	
PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts)	
III CAS PARTICULIERS	
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N	Montant
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois	Montant

IV MECENAT – Liste des bénéficiaires finaux

Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire	Intermédiaire	Valeur de la contrepartie
------------------	-------------------	--------------	---------------	---------------------------

Membres

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : 2MB PROGESTION

N° SIRET : 8 9 1 3 1 9 9 0 7 0 0 0 2 0

Néant *

Exercice ouvert le : 01/01/2025

clos le : 31/12/2025

I- RÉINTÉGRATIONS		Bénéfice comptable de l'exercice (report de la ligne WA du 2058-A-SD)	E1	185 127
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058-A-SD)			E2	35 264
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI			E9	
Réintégrations de 4 % du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058-A-SD			Z7	
		TOTAL I	E3	220 392
II- DÉDUCTIONS		Perte comptable de l'exercice (report de la ligne WS du 2058-A-SD)	E4	
Déductions (report des lignes WT, WU, WZ, et XA à Y2 du tableau 2058-A-SD)			E5	68 032
	• imposées au taux de 19 %		EY	
	• imposées au taux de 15 %		E6	
Plus-values nettes À long terme	• imposées au taux de 0 %		EZ	
	• imputées sur les moins-values nettes à long terme		E7	
	• imputées sur les déficits antérieurs		E8	
	• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210F, 208 C et 219-IV du CGI)		I9	
III- RÉSULTAT FISCAL		TOTAL II	F1	68 032
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		Bénéfice (I - II)	F2	152 360
		Déficit (II - I)	F3	0
Déficit de l'exercice reporté en arrière *			F4	
Déficit antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau N° 2058-b-bis)*			F6	
Résultat fiscal	Bénéfice		F8	152 360
	Déficit		F9	0

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice



(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : 2MB PROGESTION

Néant *

Exercice ouvert le : 01/01/2025

clos le 31/12/2025

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	

I- SUIVI DES DÉFICITS *

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		M5	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	(Nombre d'opérations sur l'exercice M5bis)	M5ter	
Déficits imputés		J9	
Déficits reportables		M6	
Déficits nés au titre de l'exercice		H8	
Total des déficits restant à reporter		H9	

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058-B-bis-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

II- ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter Col. 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	À 15 %	À 19 %	À 19 % ou à 15 % imputables sur le résultat de l'exercice			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N						
Moins-values à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-NOT-SD et la notice 2032-SD.

**ETAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RESULTAT
ET AUX PLUS OU MOINS VALUES NETTES A LONG TERME
POUR LA DETERMINATION DU RESULTAT D'ENSEMBLE**



Formulaire obligatoire
(art 223 A à U du code
général des impôts)

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société.)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : **2MB PROGESTION**
N° SIRET de la société intégrée : **89131990700020**
Exercice ouvert le : **2025-01-01** clos le : **2025-12-31**

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère

Néant *

A - RESULTAT		Bénéfices et réintégrations			Déficit et déductions		
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA	152 360			CB		
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD						
Produits de participations n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99 % de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 al. 3 du CGI)					CE		
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou de titres ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 3 du CGI)	CF				CG		
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1er janvier 2019)	CH				CJ		
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies du CGI) pour les opérations intra-groupe	CL						
Résultat, plus ou moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (1) (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CM				CN		
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU				DV		
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession d'immobilisations qui n'ont pas été retenus dans le résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP						
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenues pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	CR				CS		
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-1986 et la date d'entrée dans le groupe	CT						
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU						
Autres régularisations (à détailler)	CV				CW		
TOTAL	CX	152 360			CY		
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)	CZ	152 360			DA		
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cession d'immobilisations						
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions			
	Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 %	
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3	
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7	
Résultat, plus ou moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (1) (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	D1	DO	
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8	
Dotations complémentaires aux provisions constatées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4	
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8	
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC	
SOUS-TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG	
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8 - BS) taux de 19 %	BR			A9			
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF - ED) taux de 15 %		B7			B6		
TOTAL plus-values (EE - EG) ou moins-values (EG - EE) taux de 0 %			B5			B4	
C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %							
Plus-values à 19 % (art. 210 F, 208 C et 219-IV du CGI)				B3			

(1) À réintégrer ou à déduire en cas de cession, de sortie de groupe ou d'apport mentionnés au deuxième alinéa de l'article 223 F du CGI

(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

(2) Y compris amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RESULTAT
ET AUX PLUS OU MOINS VALUES NETTES A LONG TERME
POUR LA DETERMINATION DU RESULTAT D'ENSEMBLE

Extensions

A - RÉSULTAT autres régularisations (Detail)	Bénéfice et réint.	Déficit et déductions
--	--------------------	-----------------------

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME autres régularisations (Detail)	Cession d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 %	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de 19 %	Taux de 15 %	Taux de 0 %

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RESULTAT
ET AUX PLUS OU MOINS VALUES NETTES A LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RESULTAT D'ENSEMBLE**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications. Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société).

Dénomination de la société intégrée
ou du groupe .

Cocher la case si la déclaration souscrite
concerne la société mère

N° SIRET de la société intégrée .

Néant *

Exercice ouvert le

clôturé le

A - RESULTAT		Bénéfices et réintégrations			Déficit et déductions							
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe		FA	0		FB	0						
Réintégrations des abandons de créances, subventions directes et indirectes, non pris en compte pour la détermination du résultat des exercices ouverts avant le 1er janvier 2019		FD	0		FE	0						
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe					FZ	0						
Autres régularisations (à détailler)		FG	0		FH	0						
TOTAL		FK	0		FL	0						
BÉNÉFICE (2) FK - FL		FM	0		FN	0						
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME		Cession d'immobilisations										
		Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions							
		Taux de 19 % (2)		Taux de 15 %		Taux de 0 %						
		Taux de 19 % (2)		Taux de 15 %		Taux de 0 %						
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	GB	0	F2	0	F3	0	GF	0	F4	0	F5	0
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (2)					F6	0	GG	0	F7	0	F8	0
Autres régularisations (à détailler)	GC	0	F9	0	G1	0	GH	0	G2	0	G3	0
Sous total	GD	0	G4	0	G5	0	GI	0	G6	0	G7	0
TOTAL plus-values (GD - G1) ou moins-values (G1 - GD) Taux de 19 %	GE	0					GJ	0				
TOTAL plus-values (G4 - G6) ou moins-values (G6 - G4) Taux de 15 %			E8	0					E6	0		
TOTAL plus-values (G5 - G7) ou moins-values (G7 - G5) Taux de 0 %					E7	0					E5	0

(1) Conformément aux articles 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(2) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

ETAT DES RECTIFICATIONS APORTEES AU RESULTAT
ET AUX PLUS OU MOINS VALUES NETTES A LONG TERME
POUR LA DETERMINATION DU RESULTAT D'ENSEMBLE

Extensions

A - RÉSULTAT autres régularisations (Detail)	Bénéfice et réintégrations	Déficit et déductions
--	----------------------------	-----------------------

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cession d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 %	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de 19 %	Taux de 15 %	Taux de 0 %

Dénomination de la société : 2MB PROGESTION

N° SIRET :

8	9	1	3	1	9	9	0	7	0	0	0	2	0
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Exercice ouvert le : 01/01/2025

clos le : 31/12/2025

Néant

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)	19% ⁽¹⁾	15%	0%
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise 1			
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus-values nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession 2			
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport 3			
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI 4			
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 - (2 + 3) + 4 5			

Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A-SD ligne XI) (ou déficit : 2058 A-SD ligne XJ) 6		152 360
Abandons de créances et subventions directes et indirectes 7		
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession 8		
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport 9		
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport 10		
Réévaluations libres 11		
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI 12		
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12 13		152 360

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT D'ENSEMBLE ET AUX PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME D'ENSEMBLE AU TITRE DES OPÉRATIONS LIÉES À DES SOCIÉTÉS INTERMÉDIAIRES ET/OU À L'ENTITÉ MÈRE NON RÉSIDENTE ET/OU LES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES



(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble pour chaque société dont les résultats transmis au groupe sont concernés par ces rectifications. Une copie sera jointe à la déclaration de résultat de la filiale)

Dénomination de la société mère :		2MB PROGESTION										
SIREN de la société mère :		8	9	1	3	1	9	9	0	7		
Dénomination de la société intégrée concernée par les rectifications :		2MB PROGESTION										
SIREN de la société intégrée :		8	9	1	3	1	9	9	0	7		
Exercice ouvert le :		01/01/2025					dos le :					31/12/2025
A – RÉSULTAT D'ENSEMBLE		Montants rapportés au résultat d'ensemble					Montants déduits du résultat d'ensemble					
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime « mère-filles » perçus par une société du groupe d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 2) ²							MB					
Provisions constituées ou reprises à raison d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (créances, risques, titres exclus du régime du long terme) (art. 223 B, alinéa 3)		MC					MD					
Charges financières liées à l'acquisition des titres d'une société membres du groupe ou des titres d'une société intermédiaire ou d'une société étrangère (art. 223 B, alinéa 6)		MI										
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (court terme) (art. 223 F)		ML					MO					
TOTAL		MP					MQ					

B – PLUS-VALUE ET MOINS-VALUE NETTE À LONG TERME D'ENSEMBLE	Montants rapportés à la plus-value ou moins-value nette d'ensemble				Montants déduits de la plus-value ou moins-value nette d'ensemble			
	Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %		Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %	
Provisions constituées à raison de la dépréciation des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère et reprises (art. 223 D, alinéa 4)	NA	ND		NG		NJ		
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 F)	NB	NE		NH		NK		
TOTAL	NC	NF		NI		NL		

1 La société mère devra numéroter ces tableaux 2058-PAP-SD

2 Lorsque la société intermédiaire, l'entité mère non résidente, ou la société étrangère remplit depuis plus d'un exercice les conditions pour être membre du groupe, autres que celle d'être soumise à l'impôt sur les sociétés en France

Résultat d'ensemble

Exercice ouvert le	2025-01-01	et clos le	2025-12-31	Régime simplifié d'imposition	<input type="checkbox"/>
Déclaration soumise pour le résultat d'imposition du groupe				Régime normal	<input checked="" type="checkbox"/>
SI PME innovantes, cocher la case correspondante					<input type="checkbox"/>
SI option pour le régime des sociétés innovantes (art. 223 B du CGI) est exercée, cocher la case					<input type="checkbox"/>

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
2MB PROGESTION		0000 0 Chemin des sources	
SIRET	8 9 1 3 1 9 9 0 7 0 0 0 2 0	97215	RIVIERE-SALEE
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante: 20240101

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET	
-------	--

B ACTIVITÉS

Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal	0	Déficit	0
Bénéfice imposable à 15 %	0	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	0

2. Plus-values

PV à long terme imposables à 15 %	0	PV à long terme imposables à 19 %	0	PV exonérées (art. 238 quindecies)	0
Autres PV imposables à 19 %	0	PV à long terme imposables à 0%	0		

3. Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A Autres dispositifs
 France ruralités revitalisations FRR, 44 quindecies A Zone franche d'activité nouvelle génération, art.44 quaterdecies Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
 Bassins à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies Zone franche urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A Zone de revitalisation rurale, art 44. quindecies
 Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies

Société d'investissement immobilier cotée Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) 0 Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? Si oui, indication du logiciel utilisé **MyUnisoft Comptabilité**

Nom et adresse de l'entreprise :	Nom et adresse du contribuable :
Société ou indépendant : I	Société ou indépendant :
GALEXPER	
12 Rue ARTS ET METIERS	
97200 FORT-DE-FRANCE Tél:	Tél:

CGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné			Date: 2026-01-26 Lieu: RIVIERE-SALEE
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur conventionné			Qualité et nom du signataire:
			Signature :

Examen de conformité fiscale (ECF) prestataire :

2025

Néant *

Dénomination de la société mère 2MB PROGESTION

N° SIRET : 89131990700020

Exercice ouvert le . 2025-01-01

clos le 2025-12-31

SIREN et dénomination des sociétés	Réduction et crédit d'impôt	Montant du crédit d'impôt	Créances report en arrière des déficits antérieurs des filiales		Précisions sur l'utilisation des crédits d'impôts (Utilisation de la valeur AUT)
			Cédées à la mère	Utilisées par la mère	
TOTAL					
Montant total par type de réduction et de crédit d'impôt au titre du résultat d'ensemble					
Type de réduction et de crédit d'impôt			Total		

*Ventilation des crédits d'impôt

SIREN et dénomination des sociétés	Crédit reportables		Crédit non reportables et restituables		Crédit non reportables et non restituables	
	LK	LM	LN	LO	LP	LS
TOTAL		0		0		0

1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, utiliser un ou plusieurs tableaux n° 2508-CG-SD supplémentaires.
Dans ce cas, il convient de : - numéroter chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet ,
- porter le nombre total de tableaux n° 2058 CG-SD souscrits en bas à droite de cette même case.
Par ailleurs, seul le dernier tableau devra comporter le total des colonnes LA, LO, LC, LE, LF, LK, LM et LN.

2) Indiquer sur la première ligne la nature du crédit d'impôt et sur la deuxième ligne le montant correspondant. Si une filiale dispose de plusieurs crédits d'impôts, la société mère remplit autant de lignes que de crédits d'impôts;

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

Dénomination de la société mère : 2MB PROGESTION

Néant

Exercice ouvert le : 01/01/2025

clôturé le : 31/12/2025

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19 %	NE	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	NC	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	ND	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	NB	

I- SUIVI DES DEFICITS*		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	KC	
Déficits imputés (report lignes HG, 1D, Z4 et EP du tableau 2058-RG-SD)*	KD	
Déficits reportables (différence KC – KD)	KE	
Déficits nés au titre de l'exercice (report ligne HL du tableau 2058-RG-SD)	JC	0
Total des déficits restant à reporter (somme KE + JC)	JD	0

II- ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES MOINS-VALUES A LONG TERME						
Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter Col. 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	A 15 %	A 19 %	A 19 % ou à 15 % imputables sur le résultat de l'exercice			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes						
N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-NOT-SD et la notice 2032-NOT-SD

ETAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RESULTAT
ET AUX PLUS OU MOINS VALUES NETTES A LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RESULTAT D'ENSEMBLE



Formulaire obligatoire
(art 223 A à U du code
général des Impôts)

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société).

Dénomination de la société intégrée
ou du groupe

2MB PROGESTION

Cocher la case si la déclaration souscrite
concerne la société mère



N° SIRET de la société intégrée

89131990700020

Exercice ouvert le :

2025-01-01

clos le

2025-12-31

Néant



A - RESULTAT	Bénéfices et réintégrations		Déficit et déductions	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA	152 360	CB	
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD			
Produits de participations n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99 % de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 al. 3 du CGI)			CE	
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou de titres ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 3 du CGI)	CF		CG	
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1er janvier 2019)	CH		CJ	
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies du CGI) pour les opérations intra-groupe	CL			
Résultat, plus ou moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (1) (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV	
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession d'immobilisations qui n'ont pas été retenus dans le résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenues pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	CR		CS	
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-1986 et la date d'entrée dans le groupe	CT			
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU			
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW	
TOTAL	CX	152 360	CY	
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)	CZ	152 360	DA	

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cession d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 %
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus ou moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (1) (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	D1	DO
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constatées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
SOUS-TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8 - BS) taux de 19 %	BR			A9		
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF - ED) taux de 15 %		B7			B6	
TOTAL plus-values (EE - EG) ou moins-values (EG - EE) taux de 0 %			B5			B4

C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %

Plus-values à 19 % (art. 210 F, 208 C et 219-IV du CGI)

B3

(1) À réintégrer ou à déduire en cas de cession, de sortie de groupe ou d'apport mentionnés au deuxième alinéa de l'article 223 F du CGI

(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

(2) Y compris amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.

ETAT DES RECTIFICATIONS APORTEES AU RESULTAT
ET AUX PLUS OU MOINS VALUES NETTES A LONG TERME
POUR LA DETERMINATION DU RESULTAT D'ENSEMBLE

Extensions

A - RÉSULTAT autres régularisations (Detail)	Bénéfice et réint.	Déficit et déductions
--	--------------------	-----------------------

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME autres régularisations (Detail)	Cession d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 %	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de 19 %	Taux de 15 %	Taux de 0 %

ETAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RESULTAT
ET AUX PLUS OU MOINS VALUES NETTES A LONG TERME
POUR LA DETERMINATION DU RESULTAT D'ENSEMBLE



Formulaire obligatoire
(art 223 A à U du code
général des impôts)

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société.)

Dénomination de la société intégrée
ou du groupe .

B 2M IMMO

Cocher la case si la déclaration souscrite
concerne la société mère

N° SIRET de la société intégrée

89798583400026

Exercice ouvert le

2025-01-01

clos le

2025-12-31

Néant *

A - RESULTAT	Bénéfices et réintégrations		Déficit et déductions	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA		CB	
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD			
Produits de participations n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99 % de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 al. 3 du CGI)			CE	
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou de titres ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 3 du CGI)	CF		CG	
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1er janvier 2019)	CH		CJ	
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies du CGI) pour les opérations intra-groupe	CL			
Résultat, plus ou moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (1) (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV	
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession d'immobilisations qui n'ont pas été retenus dans le résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenues pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	CR		CS	
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-1986 et la date d'entrée dans le groupe	CT			
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU			
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW	
TOTAL	CX		CY	
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)	CZ		DA	

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cession d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 %
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus ou moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (1) (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	D1	DO
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constatées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
SOUS-TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8 - BS) taux de 19 %	BR			A9		
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF - ED) taux de 15 %		B7			B6	
TOTAL plus-values (EE - EG) ou moins-values (EG - EE) taux de 0 %			B5			B4

C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %	
Plus-values à 19 % (art. 210 F, 208 C et 219-IV du CGI)	B3

(1) À réintégrer ou à déduire en cas de cession, de sortie de groupe ou d'apport mentionnés au deuxième alinéa de l'article 223 F du CGI

(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

(2) Y compris amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RESULTAT
ET AUX PLUS OU MOINS VALUES NETTES A LONG TERME
POUR LA DETERMINATION DU RESULTAT D'ENSEMBLE

Extensions

A - RÉSULTAT autres régularisations (Detail)	Bénéfice et réint.	Déficit et déductions
--	--------------------	-----------------------

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME autres régularisations (Detail)	Cession d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 %	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de 19 %	Taux de 15 %	Taux de 0 %

**ETAT DES RECTIFICATIONS APORTEES AU RESULTAT
ET AUX PLUS OU MOINS VALUES NETTES A LONG TERME
POUR LA DETERMINATION DU RESULTAT D'ENSEMBLE**



Formulaire obligatoire
(art 223 A à U du code
général des impôts)

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société.)

Dénomination de la société intégrée **2MB PROGESTION**
ou du groupe
N° SIRET de la société intégrée **89131990700020**
Exercice ouvert le **2025-01-01** clos le **2025-12-31**

Cocher la case si la déclaration souscrite
concerne la société mère

Néant *

A - RESULTAT	Bénéfices et réintégrations		Déficit et déductions	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA	152 360	CB	
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD			
Produits de participations n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99 % de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 al. 3 du CGI)			CE	
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou de titres ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 3 du CGI)	CF		CG	
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1er janvier 2019)	CH		CJ	
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undécies du CGI) pour les opérations intra-groupe	CL			
Résultat, plus ou moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (1) (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV	
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession d'immobilisations qui n'ont pas été retenus dans le résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenues pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	CR		CS	
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-1986 et la date d'entrée dans le groupe	CT			
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU			
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW	
TOTAL	CX	152 360	CY	
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)	CZ	152 360	DA	

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cession d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 %
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus ou moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (1) (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	D1	DO
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constatées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
SOUS-TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8 - BS) taux de 19 %	BR			A9		
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF - ED) taux de 15 %		B7			B6	
TOTAL plus-values (EE - EG) ou moins-values (EG - EE) taux de 0 %			B5			B4

C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %	
Plus-values à 19 % (art. 210 F, 208 C et 219-IV du CGI)	B3

(1) À réintégrer ou à déduire en cas de cession, de sortie de groupe ou d'apport mentionnés au deuxième alinéa de l'article 223 F du CGI

(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

(2) Y compris amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.

ETAT DES RECTIFICATIONS APPORTEES AU RESULTAT
ET AUX PLUS OU MOINS VALUES NETTES A LONG TERME
POUR LA DETERMINATION DU RESULTAT D'ENSEMBLE

Extensions

A - RÉSULTAT autres régularisations (Detail)	Bénéfice et réint.	Déficit et déductions
--	--------------------	-----------------------

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME autres régularisations (Detail)	Cession d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 %	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de 19 %	Taux de 15 %	Taux de 0 %



ETAT DES RECTIFICATIONS APPORTEES AU RESULTAT
ET AUX PLUS OU MOINS VALUES NETTES A LONG TERME
POUR LA DETERMINATION DU RESULTAT D'ENSEMBLE

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications. Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société).

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : **2MB PROGESTION**

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère

N° SIRET de la société intégrée **89131990700020**

Néant *

Exercice ouvert le 2025-01-01 clos le 2025-12-31

A - RESULTAT		Bénéfices et réintégrations			Déficit et déductions							
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	FA	0	FB	0								
Réintégrations des abandons de créances, subventions directes et indirectes, non pris en compte pour la détermination du résultat des exercices ouverts avant le 1er janvier 2019	FD	0	FE	0								
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe			FZ	0								
Autres régularisations (à détailler)	FG	0	FH	0								
	TOTAL	0	FL	0								
BÉNÉFICE (2) FK - FL	FM	0	FN	0								
DÉFICIT FL - FK												
Cession d'immobilisations												
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions								
	Taux de 19 % (2)	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de 19 % (2)	Taux de 15 %	Taux de 0 %						
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	GB	0	F2	0	F3	0	GF	0	F4	0	F5	0
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (2)					F6	0	GG	0	F7	0	F8	0
Autres régularisations (à détailler)	GC	0	F9	0	G1	0	GH	0	G2	0	G3	0
Sous total	GD	0	G4	0	G5	0	GI	0	G6	0	G7	0
TOTAL plus-values (GD - G1) ou moins-values (G1 - GD) Taux de 19 %	GE	0					GJ	0				
TOTAL plus-values (G4 - G6) ou moins-values (G6 - G4) Taux de 15 %			E8	0					E6	0		
TOTAL plus-values (G5 - G7) ou moins-values (G7 - G5) Taux de 0 %					E7	0					E5	0

(1) Conformément aux articles 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(2) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

ETAT DES RECTIFICATIONS APORTEES AU RESULTAT
ET AUX PLUS OU MOINS VALUES NETTES A LONG TERME
POUR LA DETERMINATION DU RESULTAT D'ENSEMBLE

Extensions

A – RÉSULTAT autres régularisations (Detail)	Bénéfice et réintégrations	Déficit et déductions
--	----------------------------	-----------------------

B – PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cession d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 %	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de 19 %	Taux de 15 %	Taux de 0 %



**ETAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RESULTAT
ET AUX PLUS OU MOINS VALUES NETTES A LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RESULTAT D'ENSEMBLE**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications. Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société).

Dénomination de la société intégrée
ou du groupe

B 2M IMMO

Cocher la case si la déclaration souscrite
concerne la société mère



N° SIRET de la société intégrée

89798583400026

Néant



Exercice ouvert le

2025-01-01

clos le

2025-12-31

A - RESULTAT		Bénéfices et réintégrations			Déficit et déductions							
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	FA	0			FB	0						
Réintégrations des abandons de créances, subventions directes et indirectes, non pris en compte pour la détermination du résultat des exercices ouverts avant le 1er janvier 2019	FD	0			FE	0						
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe					FZ	0						
Autres régularisations (à détailler)	FG	0			FH	0						
	TOTAL	FK			FL	0						
BÉNÉFICE (2) FK - FL		DÉFICIT FL - FK			FM	0						
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME		Cession d'immobilisations										
		Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions							
		Taux de 19 % (2)	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de 19 % (2)	Taux de 15 %	Taux de 0 %					
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	GB	0	F2	0	F3	0	GF	0	F4	0	F5	0
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (2)					F6	0	GG	0	F7	0	F8	0
Autres régularisations (à détailler)	GC	0	F9	0	G1	0	GH	0	G2	0	G3	0
Sous total	GD	0	G4	0	G5	0	GI	0	G6	0	G7	0
TOTAL plus-values (GD - G1) ou moins-values (G1 - GD) Taux de 19 %	GE	0					GJ	0				
TOTAL plus-values (G4 - G6) ou moins-values (G6 - G4) Taux de 15 %			E8	0					E6	0		
TOTAL plus-values (G5 - G7) ou moins-values (G7 - G5) Taux de 0 %					E7	0					E5	0

(1) Conformément aux articles 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(2) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

ETAT DES RECTIFICATIONS APORTEES AU RESULTAT
ET AUX PLUS OU MOINS VALUES NETTES A LONG TERME
POUR LA DETERMINATION DU RESULTAT D'ENSEMBLE

Extensions

A – RÉSULTAT autres régularisations (Detail)	Bénéfice et réintégrations	Déficit et déductions
--	----------------------------	-----------------------

B – PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cession d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 %	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de 19 %	Taux de 15 %	Taux de 0 %

ETAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RESULTAT ET AUX PLUS OU MOINS VALUES NETTES A LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION DU RESULTAT D'ENSEMBLE

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications. Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société.)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : **2MB PROGESTION**

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère

N° SIRET de la société intégrée **89131990700020**

Néant *

Exercice ouvert le **2025-01-01** clos le **2025-12-31**

A - RESULTAT	Bénéfices et réintégrations			Déficit et déductions								
	FA	0	FB	0	FE	0						
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe												
Réintégrations des abandons de créances, subventions directes et indirectes, non pris en compte pour la détermination du résultat des exercices ouverts avant le 1er janvier 2019	FD	0	FE			0						
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe			FZ			0						
Autres régularisations (à détailler)	FG	0	FH			0						
TOTAL	FK	0	FL			0						
BÉNÉFICE (2) FK - FL	FM	0	FN			0						
DÉFICIT FL - FK												
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cession d'immobilisations											
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions								
	Taux de 19 % (2)	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de 19 % (2)	Taux de 15 %	Taux de 0 %						
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	GB	0	F2	0	F3	0	GF	0	F4	0	F5	0
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (2)					F6	0	GG	0	F7	0	F8	0
Autres régularisations (à détailler)	GC	0	F9	0	G1	0	GH	0	G2	0	G3	0
Sous total	GD	0	G4	0	G5	0	GI	0	G6	0	G7	0
TOTAL plus-values (GD - G1) ou moins-values (G1 - GD) Taux de 19 %	GE	0					GJ	0				
TOTAL plus-values (G4 - G6) ou moins-values (G6 - G4) Taux de 15 %			E8	0					E6	0		
TOTAL plus-values (G5 - G7) ou moins-values (G7 - G5) Taux de 0 %					E7	0					E5	0

(1) Conformément aux articles 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(2) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

ETAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RESULTAT
ET AUX PLUS OU MOINS VALUES NETTES A LONG TERME
POUR LA DETERMINATION DU RESULTAT D'ENSEMBLE

Extensions

A - RÉSULTAT autres régularisations (Detail)	Bénéfice et réintégrations	Déficit et déductions
--	----------------------------	-----------------------

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cession d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 %	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de 19 %	Taux de 15 %	Taux de 0 %

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT D'ENSEMBLE ET AUX PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME D'ENSEMBLE AU TITRE DES OPERATIONS LIEES A DES SOCIÉTÉS INTERMÉDIAIRES ET/OU A L'ENTITÉ MÈRE NON RÉSIDENTE ET/OU LES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES



(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble pour chaque société dont les résultats transmis au groupe sont concernés par ces rectifications. Une copie sera jointe à la déclaration de résultat de la filiale)

Dénomination de la société mère :									
SIREN de la société mère :									
Dénomination de la société intégrée concernée par les rectifications :					B 2M IMMO				
SIREN de la société intégrée :									
Exercice ouvert le :		01/01/2025			clos le :		31/12/2025		
A – RÉSULTAT D'ENSEMBLE					Montants rapportés au résultat d'ensemble			Montants déduits du résultat d'ensemble	
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime « mère-filles » perçus par une société du groupe d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 2) ²								MB	0
Provisions constituées ou reprises à raison d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (créances, risques, titres exclus du régime du long terme) (art. 223 B, alinéa 3)					MC	0	MD	0	
Charges financières liées à l'acquisition des titres d'une société membres du groupe ou des titres d'une société intermédiaire ou d'une société étrangère (art. 223 B, alinéa 6)					MI	0			
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (court terme) (art. 223 F)					ML	0	MO	0	
TOTAL					MP	0	MQ	0	

B – PLUS-VALUE ET MOINS-VALUE NETTE À LONG TERME D'ENSEMBLE	Montants rapportés à la plus-value ou moins-value nette d'ensemble		Montants déduits de la plus-value ou moins-value nette d'ensemble	
	Plus et moins-values à long terme à 19 %	Plus et moins-values à long terme à 0 %	Plus et moins-values à long terme à 19 %	Plus et moins-values à long terme à 0 %
Provisions constituées à raison de la dépréciation des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère et reprises (art. 223 D, alinéa 4)	NA 0	ND 0	NG 0	NJ 0
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 F)	NB 0	NE 0	NH 0	NK 0
TOTAL	NC 0	NF 0	NI 0	NL 0

1 La société mère devra numéroter ces tableaux 2058-PAP-SD.

2 Lorsque la société intermédiaire, l'entité mère non résidente, ou la société étrangère remplit depuis plus d'un exercice les conditions pour être membre du groupe, autres que celle d'être soumise à l'impôt sur les sociétés en France



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT D'ENSEMBLE ET AUX PLUS-VALUES
OU MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME D'ENSEMBLE AU TITRE DES OPÉRATIONS LIÉES
À DES SOCIÉTÉS INTERMÉDIAIRES ET/OU À L'ENTITÉ MÈRE NON RÉSIDENTE ET/OU LES
SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble pour chaque société dont les résultats transmis au groupe sont concernés par ces rectifications. Une copie sera jointe à la déclaration de résultat de la filiale)

N° 2058-PAP-SD



Formulaire obligatoire
art. 340 I du code général des impôts

Dénomination de la société mère :		2MB PROGESTION									
SIREN de la société mère :		8	9	1	3	1	9	9	0	7	
Dénomination de la société intégrée concernée par les rectifications		2MB PROGESTION									
SIREN de la société intégrée :		8	9	1	3	1	9	9	0	7	
Exercice ouvert le :	01/01/2025	clos le :		31/12/2025							
A - RÉSULTAT D'ENSEMBLE		Montants rapportés au résultat d'ensemble					Montants déduits du résultat d'ensemble				
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime « mère-filles » perçus par une société du groupe d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 2) ²							MB	0			
Provisions constituées ou reprises à raison d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (créances, risques, titres exclus du régime du long terme) (art. 223 B, alinéa 3)		MC	0			MD	0				
Charges financières liées à l'acquisition des titres d'une société membres du groupe ou des titres d'une société intermédiaire ou d'une société étrangère (art. 223 B, alinéa 6)		MI	0								
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (court terme) (art. 223 F)		ML	0			MO	0				
TOTAL		MP	0			MQ	0				

B - PLUS-VALUE ET MOINS-VALUE NETTE À LONG TERME D'ENSEMBLE	Montants rapportés à la plus-value ou moins-value nette d'ensemble				Montants déduits de la plus-value ou moins-value nette d'ensemble				
	Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %		Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %		
Provisions constituées à raison de la dépréciation des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère et reprises (art. 223 D, alinéa 4)	NA	0 ND		0		NG	0 NJ		0
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 F)	NB	0 NE		0		NH	0 NK		0
TOTAL	NC	0 NF		0		NI	0 NL		0

1 La société mère devra numéroter ces tableaux 2058-PAP-SD.

2 Lorsque la société intermédiaire, l'entité mère non résidente, ou la société étrangère remplit depuis plus d'un exercice les conditions pour être membre du groupe, autres que celle d'être soumise à l'impôt sur les sociétés en France

**ETAT DES PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES DE CESSON D'ELEMENTS D'ACTIF
IMMOBILISE ENTRE SOCIETES DU GROUPE**



N° 15950*04

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Formulaire obligatoire
(art 223 A à U du code général des impôts)

2025

Dénomination de la société mère	2MB PROGESTION		
SIREN de la société mère	891319907		
Exercice ouvert le	2025-01-01	clos le	2025-12-31

SUIVI DES PLUS-VALUES DE CESSON NON RETENUES POUR LE CALCUL DU RÉSULTAT OU DE LA PLUS-VALUE OU MOINS-VALUE NETTE A LONG TERME D'ENSEMBLE AU TITRE D'EXERCICES ANTÉRIEURS ET NON ENCORE RAPPORTÉES OU DÉDUITES

Numéro du bien	Descriptif du bien	Propriétaires successifs	Valeur d'origine (1)	Amortissements déduits (2)	Suppléments d'amortissements (3)	Plus-values et moins-values non retenues pour le calcul de la plus-value ou moins-value nette à long terme d'ensemble au titre d'un exercice ouvert avant le 1er janvier 2019			
						Plus-value ou moins-value sur titre de participation non encore imposée	Quote-part de frais et charges non encore appliquée (CGI, art. 223 F, al. 3)		
NO	NP	NQ	NR	NS					
Plus ou moins-values non encore imposées (4)									
NT									
Plus-values				Moins-values				Plus-value ou moins-value sur titre de participation non encore imposée	Quote-part de frais et charges non encore appliquée (CGI, art. 223 F, al. 3)
Taux de droit commun	Taux de 19 %	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de droit commun	Taux de 19 %	Taux de 15 %	Taux de 0 %		

(1) Valeur d'origine du bien cédé, mentionné au 2 du II de l'article 46 quater-0 ZH de l'annexe III au CGI et inscrite au bilan de la société du groupe qui a effectué la première cession ou du bilan de la société absorbée dans les cas prévus au BOI-IS-GPE:50-50-10, II-C-1 n° 250.

(2) Cumul des amortissements effectivement déduits pendant la période d'utilisation du bien par les sociétés du groupe

(3) Cumul des amortissements réintégré au résultat d'ensemble en application du 1 du II de l'article 46 quater-0 ZH de l'annexe III du CGI.

(4) Pour les immobilisations revêtant la nature de titres d'une société du groupe uniquement ; mentionner le montant cumulé des plus-values ou moins-values qui n'ont pas été retenues pour le calcul du résultat ou de la plus-value nette à long terme d'ensemble en application de l'article 223 F du code général des impôts.

Dénomination de la société : 2MB PROGESTION

N° SIRET : 8 9 1 3 1 9 9 0 7 0 0 0 2 0

Exercice ouvert le : 01/01/2025

clos le : 31/12/2025

Néant *

I - RÉSULTAT FISCAL D'ENSEMBLE			
Chiffre d'affaires de l'ensemble des sociétés intégrées		HV	
Plus-value à 19 % (art. 210 F ⁽¹⁾ , 238 bis JA et 219-IV du CGI)		HQ	
Quote-part de frais et charges appliquée au montant brut des plus-values et relative aux plus ou moins values de cession de titres de participation neutralisées au titre d'un exercice ouvert avant 2019		HI	
Réintégration des charges financières (CGI, art. 223 B-6* alinéa)		HA	
Réintégration des charges financières nettes conformément aux dispositions de l'article 223 B bis du CGI		HF	
Abattement sur le bénéfice et exonération : montant excédant la limite d'exonération pour l'ensemble du groupe		HZ	
Déduction du résultat net d'ensemble de cession ou de concession de brevets et actifs assimilés imposé au taux de 10 %		HM	
Déduction des charges financières nettes en report (CGI, art. 223 B bis)		HJ	
Résultat d'ensemble avant imputation des déficits reportables	Bénéfice	HB	152 360
	Déficit	HC	
Plus-values d'ensemble imputées sur le déficit d'ensemble		HD	
Résultat net d'ensemble de cession, de concession ou de sous-concession imputé sur le déficit d'ensemble		HN	
Déficit de l'exercice reporté en arrière*		HE	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice*		HG	
RÉSULTAT FISCAL	Bénéfice	HK	152 360
	Déficit	HL	0

II - PLUS-VALUES A LONG TERME D'ENSEMBLE							
		19%		15%		0%	
imposables	IA	Z1		EM			
imputées sur le déficit d'ensemble de l'exercice	IB	Z2		EN			
imputées sur les moins-values correspondantes nettes à long terme antérieures	IC	Z3		EO			
imputées sur les déficits antérieurs	ID	Z4		EP			
Total : cases IB à ID, Z2 à Z4 et/ou cases EN à EP	IE	Z5		EQ			
imposées au taux réduit : cases Z1 - Z5 et/ou cases EM - EQ et/ou cases IA - IE	IF	Z6		ER			

(1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1^{er} janvier 2012.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

ÉTAT DES SUBVENTIONS ET ABANDONS DE CRÉANCES NON RETENUS POUR LA
DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE DES EXERCICES OUVERTS
A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 1992 ET AVANT LE 1^{er} JANVIER 2019



Formulaire obligatoire
(art 223 A à U du code
général des impôts)

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

2025

Néant *

Dénomination de la société 2MB PROGESTION

SIRET 89131990700020

Exercice ouvert le 2025-01-01 clos le 2025-12-31

Dénomination des société	Subventions indirectes sur cessions d'immobilisations		Autres subventions et abandons de créances		
	Allouées (1)	Reçues (1)	Allouées		Reçus (4)
			Déductibles (3)	non déductibles (1)	
1	2	3	4	5	6
TOTAL	0	0	0	0	0

Subventions sur cessions d'immobilisations cumul des sommes depuis l'entrée dans le groupe.

Autres subventions cumul des sommes reçues ou allouées au cours des 4 exercices précédents, pour ceux ouverts avant le 1^{er} janvier 2019.

- (1) Ces subventions ou abandons doivent être rapportés au résultat propre de la société
- (2) Ces subventions ou abandons doivent être rapportées au résultat propre de la société et déduits du résultat d'ensemble.
- (3) Ces subventions ou abandons ont été rapportés au résultat d'ensemble.
- (4) Ces subventions ou abandons ont été déduits du résultat d'ensemble s'ils sont compris explicitement ou implicitement dans le résultat imposable de la société.
- (5) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du tableau, utiliser un ou plusieurs n° 2058-SG-SD supplémentaires.

Dans ce cas il convient de :

- numéroter chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet
- porter le nombre total de tableaux n° 2058-SG-SD souscrits en bas à droite de cette même

Par ailleurs, seul le dernier tableau devra comporter le total des colonnes.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

Calcul du résultat fiscale d'ensemble et de l'impôt sur les sociétés

Application du taux réduit	
Conditions de CA respectées inférieur à 10000000€	<input checked="" type="checkbox"/>
Chiffre d'affaires	0
Durée en mois de l'exercice	12
Base retenue	(66 305)
Capital entièrement libéré	<input checked="" type="checkbox"/>
Le capital est-il détenu à au moins 75% de manière continue par une personne physique?	<input checked="" type="checkbox"/>
Le capital est-il détenu à au moins 75% de manière continue par une ou des société(s) respectent les conditions?	<input checked="" type="checkbox"/>

RÉSULTAT FISCAL IMPOSABLE	
Filiale Client	<input type="checkbox"/>
Résultat comptable	185 049
Total des Réintégrations	35 342
Total des Déductions	67 721
Déficit Imputé	
Déficit Généré	
Résultat fiscal imposable	152 671
Filiale Client	<input type="checkbox"/>
Résultat comptable	(218 976)
Total des Réintégrations	
Total des Déductions	
Déficit Imputé	
Déficit Généré	
Résultat fiscal imposable	(218 976)

RÉSULTAT D'ENSEMBLE FISCAL IMPOSABLE

(66 305)

IMPÔT SOCIÉTÉ À PAYER			
Impôt société taux normal	0	25	0
Impôt société taux réduit	(66 305)	15	0
PV à long terme imposables 15%	0	15	0
PV à long terme imposables à 19%	0	19	0
Autres PV imposable à 19%	0	19	0
Autre impôt à taux particulier	0	0	0
Contribution sociale	0	0	0
Contribution annuelle sur les revenus locatifs	0	2	0
Contribution exceptionnelle s/IS	0	0	0
IMPÔT SOCIÉTÉ À PAYER			0
CRÉDITS D'IMPÔT			0
RÉSULTAT COMPTABLE AVANT IMPÔT DE LA MÈRE			218 967
RÉSULTAT NET COMPTABLE THÉORIQUE APRÈS IMPÔT DE LA MÈRE			218 967
RÉSULTAT COMPTABLE RÉEL APRÈS IMPÔT DE LA MÈRE			185 049
Écart			33 918

TABLEAU DE SYNTHÈSE DU RÉSULTAT ET DES PLUS OU MOINS-VALUES DES SOCIÉTÉS MEMBRES DU GROUPE À RETENIR POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE



Formulaire obligatoire
(art 223 A à U du code
général des impôts)

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

2025

Néant *

Dénomination de la société mère **2MB PROGESTION**

SIRET **89131990700020**

Exercice ouvert le **2025-01-01** clos le **2025-12-31**

Si un tableau n° 2508 ES-SD est souscrit, cocher la case

Nombre de sociétés intégrées **B 1**

Dénomination de la société fille Puis N° SIRET AA-AB	Bénéfice		Déficit		Autre plus-values à 19 % (Art. 210 F, 238 bis JA, 208 C et 219 IV du CGI) AK	Plus et moins-values à long terme à 19 % (montant précédé du signe + ou - selon le cas) AF	Plus values à long terme à 15 % (montant précédé du signe + ou - selon le cas) AE	Plus et moins-values à long terme à 0 % (montant précédé du signe + ou - selon le cas) EL
	AC	AD	BE	BF				
2MB PROGESTION 89131990700020	152 360	0			0	0	0	0
B 2M IMMO 89798583400026	0	0			0	0	0	0
SOUS-TOTAL	BE 152 360	BF 0						
Résultat d'ensemble • Bénéfice (col. AC - AD en BA) • Déficit (col. AD - AC en BB)	BA 152 360	BB 0						
Autres plus-values à 19 % (total algébrique de la colonne AK en AL)					AL 0			
Plus-values et moins à long terme (total algébrique de la colonne AF en AG, AE en BC et EL en BG)						AG 0	BC 0	BG 0

(1) Lorsque le nombre de sociétés membres du groupe excède le nombre de lignes du tableau, utiliser un ou plusieurs tableaux n° 2058-TS-SD supplémentaires.

Dans ce cas il convient de :

- numéroter chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet
- porter le nombre total de tableaux n° 2058-TS-SD souscrits en bas à droite de cette même

Par ailleurs, seul le dernier tableau devra comporter le total des colonnes AC et AD, ainsi que les montants à inscrire cases BA, BB, AG, BC et BG

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.



11662*12

Formulaire obligatoire
Article 46 quater 0-ZK annexe III du CGI



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES
LISTE DES SOCIETES MEMBRES DU GROUPE ET DES SOCIETES QUI ONT
CESSE
D' ETRE MEMBRES DE CE GROUPE
(article 223 A du CGI)**

Dénomination de la société mère 2MB PROGESTION

N° SIREN de la société 891319907

Exercice ouvert le 2025-01-01 Et clos le : 2025-12-31

I-A : Liste des sociétés résidentes membres du groupe au titre de l'exercice liquidé

Sociétés du périmètre d'intégration fiscale	Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)	1er exercice d'entrée dans le groupe (oui/non) (1)	Taux de détention par la société mère ou entité mère non résidente (intégration horizontale)	
			Directe (2)	Indirecte (2)
897985834 SARL B 2M IMMO Chemin DES SOURCES 97215 RIVIERE-SALEE		NON	100	0

I-B : Liste des sociétés intermédiaires, de l'entité mère non résidente et des sociétés étrangères au titre de l'exercice liquidé

Identification des sociétés	Adresse du principal établissement si différente de l'adresse du siège	Statut de l'entreprise (3)	Taux de détention par la société mère ou entité mère non résidente	
			Directe (2)	Indirecte (2)

II A : Liste des sociétés résidentes qui ont cessé d' être membres du groupe au titre de l'exercice liquidé

Dénomination des sociétés	Adresse du principal établissement si différente de l'adresse du siège
---------------------------	--

II B : Liste des sociétés qui ont cessé d'être intermédiaires, mère non résidente ou des sociétés étrangères au titre de l'exercice liquidé

Dénomination des sociétés	Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)	Statut antérieur de l'entreprise (3)
---------------------------	---	---



11662*12

Formulaire obligatoire
Article 46 quater 0-ZK annexe III du CGI



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

2029-B-BIS

**REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES
LISTE DES SOCIETES MEMBRES DU GROUPE ET DES SOCIETES QUI ONT
CESSE
D'ETRE MEMBRES DE CE GROUPE
(article 223 A du CGI)**

Dénomination de la société mère 2MB PROGESTION

N° SIREN de la société 891319907

Exercice ouvert le Et clos le

I-A : Liste des sociétés résidentes membres du groupe au titre de l'exercice suivant

Sociétés du périmètre d'intégration fiscale	Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)	1er exercice d'entrée dans le groupe (oui/non) (1)	Taux de détention par la société mère ou entité mère non résidente (intégration horizontale)	
			Directe (2)	Indirecte (2)

-B : Liste des sociétés intermédiaires, de l'entité mère non résidente et des sociétés étrangères au titre de l'exercice suivant

Identification des sociétés	Adresse du principal établissement si différente de l'adresse du siège	Statut de l'entreprise (3)	Taux de détention par la société mère ou entité mère non résidente	
			Directe (2)	Indirecte (2)

II A : Liste des sociétés résidentes qui ont cessé d'être membres du groupe au titre de l'exercice suivant

Dénomination des sociétés	Adresse du principal établissement si différente de l'adresse du siège
---------------------------	--

II B : Liste des sociétés qui ont cessé d'être intermédiaires, mère non résidente ou des sociétés étrangères au titre de l'exercice suivant

Dénomination des sociétés	Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)	Statut antérieur de l'entreprise (3)
---------------------------	---	---

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Exercice ouvert le 2025-01-01

Et clos le : 2025-12-31

Dénomination de l'entreprise 2MB PROGESTION

Néant

SIREN de l'entreprise 891319907

PME au sens communautaire (Cocher la case)

Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)

Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-cont

Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)

I REDUCTIONS ET CREDITS D IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE		
Crédit d'impôt		Montant
Réduction d'impôt en faveur du mécénat		
dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'E		
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris		
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME		
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)		
Dont montant préfinancé		
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	2	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3	
II CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE		
Crédit d'impôt		Montant
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM		
PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts)		
III CAS PARTICULIERS		
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant

IV MECENAT – Liste des bénéficiaires finaux				
Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire	Intermédiaire	Valeur de la contrepartie

IMMOBILISATIONS

Immobilisation - Amortissement

ZMB PROGESTION du 01/01/2025 au 31/12/2025

N° compte :	21500000	MATERIEL ET OUTILLAGE														
Particulé	Fourni	Px d'achat	Durée amortissable	Amort. en cours	Amort. en cours	Amort. en cours	Amort. en cours	Amort. en cours	Amort. en cours	Amort. en cours	Amort. en cours	Date d'achat	Durée éco.	Date de cessation	Px cessation	
DS INBOARD DIESEL SERVICE	0	1 641,66	246,25	485,66	731,91	909,75	246,25	485,66	731,91	909,75	246,25	485,66	731,91	11/01/2023	80	
97 ENVIRONNEMENT	0	656,80	131,36	246,66	378,02	278,78	131,36	246,66	378,02	278,78	131,36	246,66	378,02	15/02/2023	60	
WIND	0	1 010,00	151,50	268,49	419,99	590,01	151,50	268,49	419,99	590,01	151,50	268,49	419,99	23/03/2023	80	
POMPE A EAU DE MER PR	FOURNIS	730,90	146,18	231,86	378,04	352,86	146,18	231,86	378,04	352,86	146,18	231,86	378,04	31/05/2023	60	
TIDS	0	733,53	110,03	170,55	280,58	452,95	110,03	170,55	280,58	452,95	110,03	170,55	280,58	13/06/2023	80	
SC YY	0	1 350,00	135,00	201,75	336,75	1 013,25	135,00	201,75	336,75	1 013,25	135,00	201,75	336,75	03/07/2023	120	
IDS INBOARD DIESEL SERVICE	IDS INB	1 083,67	108,37	156,53	264,90	818,77	108,37	156,53	264,90	818,77	108,37	156,53	264,90	21/07/2023	120	
D SINCE 19891 INBOARDIES	0	4 831,05	483,11	564,97	1 048,08	3 782,97	483,11	564,97	1 048,08	3 782,97	483,11	564,97	1 048,08	30/10/2023	120	
DS INBOARD DIESEL SERVICE	IDS INB	1 300,71	130,07	143,80	273,87	1 026,84	130,07	143,80	273,87	1 026,84	130,07	143,80	273,87	23/11/2023	120	
MATERIEL ELECTRIQUE/ANT	0	500,00	100,00	98,89	198,89	301,11	100,00	98,89	198,89	301,11	100,00	98,89	198,89	05/01/2024	60	
BARRE D ECLAIRAGE/ANTIL	0	779,00	155,80	154,07	309,87	469,13	155,80	154,07	309,87	469,13	155,80	154,07	309,87	05/01/2024	60	
Total : 21500000																
N° compte :	21820000	MATERIEL DE TRANSPORT														
BATEAU BOAT PEV/ EYVER		180 000,00	18 000,00	46 899,00	64 899,00	115 101,00	18 000,00	46 899,00	64 899,00	115 101,00	18 000,00	46 899,00	64 899,00	25/05/2022	120	
HONORAIRES AGHAT BATEAU		9 216,59	921,66	2 402,32	3 323,98	5 892,61	921,66	2 402,32	3 323,98	5 892,61	921,66	2 402,32	3 323,98	25/05/2022	120	
MOTEURS/TURBO MOTEUR		1 450,18	290,04	755,08	1 045,12	405,06	290,04	755,08	1 045,12	405,06	290,04	755,08	1 045,12	27/05/2022	60	
MOTEUR YAMAHA SCH MR		890,00	178,00	445,00	623,00	267,00	178,00	445,00	623,00	267,00	178,00	445,00	623,00	03/07/2022	60	
ZODIAC / CONCEPT EVASI		1 299,00	259,80	649,60	909,40	389,60	259,80	649,60	909,40	389,60	259,80	649,60	909,40	03/07/2022	60	
SONDE DIRECTION IN BOARD		1 110,86	222,17	548,34	770,51	340,35	222,17	548,34	770,51	340,35	222,17	548,34	770,51	15/07/2022	60	
VERIN DE TRIM IN BOARD DI		3 179,46	635,89	1 568,78	2 204,67	974,79	635,89	1 568,78	2 204,67	974,79	635,89	1 568,78	2 204,67	15/07/2022	60	
GUINDEAU LE SHIP		1 249,50	249,90	608,80	858,70	390,80	249,90	608,80	858,70	390,80	249,90	608,80	858,70	26/07/2022	60	
MOTEUR TOIT OUVRANT/ RC		841,00	168,20	408,40	576,60	264,40	168,20	408,40	576,60	264,40	168,20	408,40	576,60	30/07/2022	60	

ZMB PROGESTION du 01/01/2025 au 31/12/2025

Intitulé	Fourni	Px d'achat	Dotation exercices	Amort. antérieure	Total amort.	Valeur résiduelle	Dot. fiscale exercices	Amort. fiscal antérieure	Total amort. fiscal	Amort. dérogatoire	Date d'achat	Durée éco.	Date de cession	Px. cession
MOTEUR ASS TO BENEITEAU		854,95	170,99	410,98	581,97	272,98	170,99	410,98	581,97		03/08/2022	60		
KIA STONIC AUTOMOBILES	AUTOMOB	24 520,00	4 904,00	1 593,80	6 497,80	18 022,20	4 904,00	1 593,80	6 497,80		04/09/2024	60		
MECANIQUE PLAISANCE SE	0	2 626,73	240,78	0,00	240,78	2 385,95	240,78	0,00	240,78		16/07/2025	60		
Total * 21830000														
N° compte :	21830000	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMAT												
CAMERA MATTERPORT/ TISS		2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00		10/12/2020	36		
CAMERA 3D MATTERPORT		5 740,00	1 148,00	2 435,00	3 583,00	2 157,00	1 148,00	2 435,00	3 583,00		18/11/2022	60		
VHF V100 B AIS BLACK BOX	COMPTOI	1 429,91	285,98	465,51	751,49	678,42	285,98	465,51	751,49		15/05/2023	60		
Total * 21830000														
N° compte :	26100000	TITRE DE PARTICIPATION												
TITRES DE PARTICIPATION B		200,00	0,00	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00		23/03/2021	0		
DOMAINE DE MABOUYA / A		100,00	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00		08/12/2021	0		
Total * 26100000														
N° compte :	26710000	CREANCES RATTACHEES B 2M LMMO												
CREANCES RATTACHEES A		190 758,83	0,00	0,00	0,00	190 758,83	0,00	0,00	0,00		31/12/2022	0		
VIR SEPA FACTURE 2023-01-	VIR SEPA	628,74	0,00	0,00	0,00	628,74	0,00	0,00	0,00		03/01/2023	0		
VIR SEPA FACTURE 2023-JAN	VIR SEPA	1 516,60	0,00	0,00	0,00	1 516,60	0,00	0,00	0,00		03/01/2023	0		
VIR SEPA 2023-JANVIER-006	VIR SEPA	2 010,65	0,00	0,00	0,00	2 010,65	0,00	0,00	0,00		04/01/2023	0		
VIR SEPA APPEL DE FONDS	VIR SEPA	503,57	0,00	0,00	0,00	503,57	0,00	0,00	0,00		05/01/2023	0		
VIR SEPA 2023-JANVIER-016	VIR SEPA	986,91	0,00	0,00	0,00	986,91	0,00	0,00	0,00		06/01/2023	0		
VIR SEPA 2023-JANVIER-018	VIR SEPA	295,58	0,00	0,00	0,00	295,58	0,00	0,00	0,00		06/01/2023	0		
VIR SEPA 2023-JANV-014 CO	VIR SEPA	6 995,69	0,00	0,00	0,00	6 995,69	0,00	0,00	0,00		06/01/2023	0		
VIR SEPA 2023-JANV-012 GF	VIR SEPA	710,31	0,00	0,00	0,00	710,31	0,00	0,00	0,00		06/01/2023	0		
VIR SEPA 2023-JANV-008 FO	VIR SEPA	4 910,00	0,00	0,00	0,00	4 910,00	0,00	0,00	0,00		06/01/2023	0		
VIR SEPA 2023-JANV-020 HU	VIR SEPA	319,64	0,00	0,00	0,00	319,64	0,00	0,00	0,00		09/01/2023	0		
VIR APPORT COMPTE COUR	VIR APP	25 000,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00		22/05/2023	0		

ZMB-PROCESSION du 01/01/2025 au 31/12/2025

Intitulé	Fourni	Px d'achat	Docton exercice	Amort. antérieur	Total amort.	Valeur résiduelle	Doc. fiscale exercice	Amort. fiscal antérieur	Total amort. fiscal	Amort. dérogatoire	Date d'achat	Durée éco.	Date de cession	Px cession
VIR BUT RESA 002272	VIR BUT	17 624,04	0,00	0,00	0,00	17 624,04	0,00	0,00	0,00	0,00	01/06/2023	0		
VIR COMPTE COURANT ASS	VIR COM	7 000,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	09/08/2023	0		
B2M IMMO		160 000,00	0,00	0,00	0,00	160 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31/12/2024	0		
B2M IMMO		265 915,00	0,00	0,00	0,00	265 915,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31/08/2025	0		
Total * 26710000														

N° compte : 26720000 CREANCES RATTACHEES CAVERNE

VIR SEPA CREATION SAS C	VIR SEPA		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13/01/2023	0		
VIR SEPA APPORT K SOCIAL	VIR SEPA	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23/01/2023	0	03/06/2025	60 000,00
VIR GALEXPERE22/23/00499 C	VIR GAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25/01/2023	0		
VIR APPORT CPTÉ COURT	VIR APP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28/02/2023	0		
Total * 26720000														

N° compte : 27100000 TITRES IMMOBILISES

PARTS SOCIALES A		15,00	0,00	0,00	0,00	15,00	0,00	0,00	0,00	0,00	07/12/2021	0		
PARTS SOCIALES A		300,00	0,00	0,00	0,00	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25/05/2022	0		
Total * 27100000														

* Prix d'achat et total amort. hors cession. Nombre de lignes : 50

DOSSIER DE GESTION

- SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION -

2MB PROGESTION

du 01/01/2025 au 31/12/2025

	31/12/2025 (12 Mois)		31/12/2024 (12 Mois)		Variation	
		%		%	Var N/N-1	%
Production vendue	210 751	100,00	250 086	100,00	-39 335	-16,00
= Production de l'exercice	210 751	100,00	250 086	100,00	-39 335	-16,00
Marge brute de production	210 751	100,00	250 086	100,00	-39 335	-16,00
-Autres achats et charges externes	33 655	16,00	49 761	20,00	-16 106	-32,00
-Impôts, taxes et versements assimilés	1 286	1,00	2 805	1,00	-1 519	-54,00
+Autres produits d'exploitation	24 981	12,00	1		24 980	2 549 001,00
-Autres charges d'exploitation	1		58		-58	-98,00
-Dotations aux amortissements et provisions d..	29 573	14,00	26 019	10,00	3 554	14,00
-Charges financières	2 251	1,00	4 171	2,00	-1 921	-46,00
Produits exceptionnels	60 000	28,00				
-Charges exceptionnelles	10 000	5,00	27		9 973	36 937,00
-Impôt sur les bénéfices (impôt sur les socié..	33 918	16,00	18 461	7,00	15 457	84,00

- SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION DETAILLES -

2MB PROGESTION

du 01/01/2025 au 31/12/2025

	31/12/2025		31/12/2024		Variation	
	(12 Mois)	%	(12 Mois)	%	Var. NN-1	%
Production vendue	210 751	100,00	250 086	100,00	-39 335	-16,00
70600000 - PRESTATIONS DE SERVICE 8...	200 101	95,00	239 536	96,00	-39 435	-16,00
70830000 - LOCATIONS DIVERSES	10 650	5,00	10 550	4,00	100	1,00
= Production de l'exercice	210 751	100,00	250 086	100,00	-39 335	-16,00
Marge brute de production	210 751	100,00	250 086	100,00	-39 335	-16,00

-Autres achats et charges externes	33 655	16,00	49 761	20,00	-16 106	-32,00
60610300 - CARBURANT	1 263	1,00	257		1 006	391,00
60612000 - FOURN.NON STOCK.(EAU	13				13	
60630000 - FOURN.ENTRET.&PETIT	2 397	1,00	4 479	2,00	-2 082	-46,00
60633000 - ACHATS FOURN DE PETIT EQU...			276		-276	-100,00
61320000 - LOCATION IMMOBILIERE	3 853	2,00	3 853	2,00		
61550000 - ENTRE ET REPARAT/ BIENS M...	12 450	6,00	20 165	8,00	-7 714	-38,00
61610000 - ASSURANCE MULTIRISQUES	6 629	3,00	3 712	1,00	2 917	79,00
61680000 - ASSURANCE SUR EMPRUNT	432		432			
62260500 - HONORAIRES COMPTABLES	4 502	2,00	2 820	1,00	1 682	60,00
62270000 - FRAIS ACTES & CONTENTIEUX	258		316		-58	-18,00
62410000 - TRANSPORT SUR ACHATS			255		-255	-100,00
62510000 - VOYAGES ET DEPLACEMENTS	906		12 452	5,00	-11 546	-93,00
62570000 - RECEPTIONS			167		-167	-100,00
62700000 - SERVICES BANCAIRES	952		579		373	64,00

-Impôts, taxes et versements assimilés	1 286	1,00	2 805	1,00	-1 519	-54,00
63511000 - COTISATION FONCIERE DES E...			1 455	1,00	-1 455	-100,00
63540000 - DROITS D ENREGIST.&TAXES	1 286	1,00	1 350	1,00	-64	-5,00

+Autres produits d'exploitation	24 981	12,00	1		24 980	2 549 001,00
75800000 - INDEMNITES ET AUTRES PROD..	3		1		2	167,00
75810000 - AUTRES PRODUITS	17 246	8,00			17 246	
75870000 - INDEMNITES D ASSURANCE RE..	7 733	4,00			7 733	
-Autres charges d'exploitation	1		58		-58	-98,00
65800000 - CHARGES DIVERSES DE GESTI...	1		58		-58	-98,00
-Dotations aux amortissements et provisions d..	29 573	14,00	26 019	10,00	3 554	14,00
68112000 - DOT AUX AMORT DES IMMOS C..	29 573	14,00	26 019	10,00	3 554	14,00

-Charges financières	2 251	1,00	4 171	2,00	-1 921	-46,00
66116000 - INTERETS DES EMPRUNTS ET .	691		289		402	139,00
66180000 - INTERETS AUTRES DETTES	1 560	1,00	3 883	2,00	-2 323	-60,00

Produits exceptionnels	60 000	28,00				
77500000 - PRODUITS CESS ELEM.CEDES	60 000	28,00			60 000	
-Charges exceptionnelles	10 000	5,00	27		9 973	36 937,00

**- SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION
DETAILLES -**

2MB PROGESTION

du 01/01/2025 au 31/12/2025

	31/12/2025		31/12/2024		Variation	
	(12 Mois)	%	(12 Mois)	%	Var N/N-1	%
67120000 - PENALITES ET AMENDES			27		-27	-100,00
67500000 - VAL.NET.COMPT.ELEM.CEDES	10 000	5,00			10 000	
-Impôt sur les bénéfices (impôt sur les socié...	33 918	16,00	18 461	7,00	15 457	84,00
69510000 - IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	33 918	16,00	18 461	7,00	15 457	84,00

- CAF Résultat Net -

2MB PROGESTION

du 01/01/2025 au 31/12/2025

Capacité d'Autofinancement par le Résultat Net

<i>Poste</i>	N	N-1
Résultat Net	185 049	148 784
+ Valeur Comptables des Eléments d'Actifs Cédés.	10 000	0
- Produits Cessions des Eléments d'Actifs Cédés	60 000	0
+ Dotations Amortissements, Dépréciations et Provisions	29 573	26 019
- Reprises Amortissements, Dépréciation et Provisions	0	0
- Quote Part Subventions Virées au Résultat	0	0
CAF	164 622	174 804

Variation CAF N / N-1 . -10 181

- EBE -

2MB PROGESTION

du 01/01/2025 au 31/12/2025

Excédent Brut d'Exploitation

<i>Poste</i>	31/12/2025	31/12/2024
Ventes	210 751	250 086
<i>Produits D'exploitation encaissés ou encaissables</i> + Production Stockée	0	0
+ Production Immobilisée	0	0
+ Subvention Exploitation	0	0
<i>Charges d'exploitation décaissées ou décaissables</i> - Achats	3 673	5 012
- Variation de Stocks	0	0
- Autres Charges	29 981	44 749
- Impôts et Taxes	1 286	2 805
- Charges de Personnel	0	0
EBE	175 811	197 520

- Marge Analyse -

2MB PROGESTION

du 01/01/2025 au 31/12/2025

Marge Commerciale:

En €	31/12/2025	%	31/12/2024	%
Ventes de Marchandises	0	N/A	0	N/A
- Coûts d'achats des Marchandises Vendues	0	N/A	0	N/A
MARGE COMMERCIALE	0	N/A	0	N/A

Analyse de la Marge Commerciale:

Incidence sur le Résultat (Variation Marge): 0 €

Effet Volume: 0

Effet Marge: 0

Marge de Production:

En €	31/12/2025	%	31/12/2024	%
Production de l'exercice	210 751	100%	250 086	100%
-Achats Stockés	0	0%	0	0%
-Achats D'études et Prestations de services	0	0%	0	0%
-Achat de matériel, équipements et travaux	0	0%	0	0%
MARGE PRODUCTION	210 751	100%	250 086	100%

Analyse de la Marge de Production:

Incidence sur le Résultat (Variation Marge): -39 335 €

Effet Volume: -39 335

Effet Marge: 0

- Tableau Flux Trésor N -

2MB PROGESTION

du 01/01/2025 au 31/12/2025

Tableau de Flux de Trésorerie

De la CAF à la Trésorerie

Capacité d'Autofinancement	164 622
Variation Stocks	0
Variation Fournisseurs	2 715
Variation Clients	-23 574
Variation Autres Créances	-1 049
Variation Autres Dettes	23 211
<i>Flux Net Trésorerie Générée par l'activité</i>	<i>165 926</i>
Investissements	
Remboursements Emprunts	
Réduction Capital / Retrait Compte Courant	
Dividendes Versés	
<i>Besoins Financiers</i>	<i>N/A</i>
Apport en Capital ou en Compte Courant	
Nouveaux Emprunts	
Nouvelles Subventions Investissements	0
Produits de Cessions d'Actifs	60 000
<i>Financements Générant de la Trésorerie</i>	<i>N/A</i>
<i>Variation Trésorerie</i>	<i>165 926</i>
Trésorerie Ouverture	3 924
Flux Net Trésorerie Générée par l'activité	165 926
Besoins Financiers	N/A
	N/A
Trésorerie Clôture	169 851
<i>Trésorerie Théorique</i>	<i>8 808</i>
<i>Ecart</i>	<i>161 043</i>

BALANCE

BALANCE GENERALE

01/01/2025 au 31/12/2025

2MB PROGESTION

N° cpte	Intitulé	Solde N	Solde N-1	Var %	Var Euro
10100000	CAPITAL INDIVIDUEL	-1 000,00	-1 000,00		
101	Capital	-1 000,00	-1 000,00		
11000000	REPORT A NOUVEAU	-476 623,91	-181 972,52	-162,00%	-294 651,39
110	Report à nouveau - solde antérieur	-476 623,91	-181 972,52	-162,00%	-294 651,39
11500000	RESULTAT EN ATTENTE AFFECTATIO		-145 866,97	100,00%	145 866,97
115	Report à nouveau des activités sociales et réserves non		-145 866,97	100,00%	145 866,97
16400000	EMPRUNT CREDIT MUTUEL 20406602	-32 884,30	-57 119,96	42,00%	24 235,66
164	Emprunts auprès des établissements de crédit	-32 884,30	-57 119,96	42,00%	24 235,66
16810000	AUTRES EMPRUNTS	-125 442,67	-123 882,67	-1,00%	-1 560,00
168	Autres emprunts et autres opérations	-125 442,67	-123 882,67	-1,00%	-1 560,00
21500000	MATERIEL ET OUTILLAGE	14 617,32	14 617,32		
215	Installations techniques, matériels et outillage industriels	14 617,32	14 617,32		
21820000	MATERIEL DE TRANSPORT	227 238,27	224 611,54	1,00%	2 626,73
21830000	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMAT	9 169,91	9 169,91		
218	Autres immobilisations corporelles	236 408,18	233 781,45	1,00%	2 626,73
26100000	TITRE DE PARTICIPATION	300,00	300,00		
261	Titres de participation	300,00	300,00		
26710000	CREANCES RATTACHEES B 2M IMMO	685 175,56	419 260,56	63,00%	265 915,00
26720000	CREANCES RATTACHEES CAVERNE		20 000,00	-100,00%	-20 000,00
267	Créances rattachées à des participations	685 175,56	439 260,56	56,00%	245 915,00
27100000	TITRES IMMOBILISES	315,00	315,00		
271	Titres immobilisés autres que les titres immobiliers	315,00	315,00		
28150000	AMORT.MATERIEL&OUTILLAGE	-4 620,90	-2 723,23	-70,00%	-1 897,67
28182000	AMORT- MAT DE TRANSPORT	-82 531,53	-56 290,10	-47,00%	-26 241,43
28183000	AMORT MATERIEL DE BUREAU	-6 334,49	-4 900,51	-29,00%	-1 433,98
281	Amortissements des immobilisations corporelles	-93 486,92	-63 913,84	-46,00%	-29 572,08
40810000	FRS FACT NON PARVENUES	-3 799,71	-1 085,00	-250,00%	-2 714,71
408	Fournisseurs - Factures non parvenues	-3 799,71	-1 085,00	-250,00%	-2 714,71
40910000	FOURN.ACPTES SICOMMA	651,00			651,00
409	Fournisseurs débiteurs	651,00			651,00
4110000100	CLIENT DIVERS	126,50	126,50		
4110000200	EIRL BERTRAND TISSIER	108 962,30	85 211,65	28,00%	23 750,65
4110000300	SAFTI	170,10			170,10
411	Clients	109 258,90	85 338,15	28,00%	23 920,75
41810000	CLIENTS - FACTURES A ETABLIR		347,20	-100,00%	-347,20

N° cpte	Intitulé	Solde N	Solde N-1	Var %	Var Euro
418	Clients - Produits non encore facturés		347,20	-100,00%	-347,20
41910000	CLIENTS - AVANCES ET ACPTS	-450,00	-347,20	-30,00%	-102,80
419	Clients créanciers	-450,00	-347,20	-30,00%	-102,80
44400000	IMPOTS SUR LE BENEFICE	-32 409,00	-13 641,00	-138,00%	-18 768,00
444	Etat - Impôts sur les bénéfices	-32 409,00	-13 641,00	-138,00%	-18 768,00
44551000	TVA A DECAISSER	-650,00	-4 435,00	85,00%	3 785,00
44571500	TVA COLLECTEE	-8 559,45	-6 685,48	-28,00%	-1 873,97
44583000	TVA A REGULARISER	-1 611,01	-2 118,42	24,00%	507,41
44585000	TVA A REGULARISER /ACOMPTE	35,25	27,20	30,00%	8,05
44586000	TVA S/FACT NON PARVENUES	297,67	85,00	250,00%	212,67
44587000	TVA SUR FACTURES A ETABLIR		-27,20	100,00%	27,20
445	Etat - Taxes sur le chiffre d'affaires	-10 487,54	-13 153,90	20,00%	2 666,36
44700000	AUTRES IMPOTS TAXES	-1 286,00			-1 286,00
447	Autres impôts, taxes et assimilés	-1 286,00			-1 286,00
45510000	C/C TISSIER BERTRAND	-110 217,91	-50 043,25	-120,00%	-60 174,66
455	Autres comptes clients	-110 217,91	-50 043,25	-120,00%	-60 174,66
46700000	DEBITEURS CREDIT DIVERS	-5 018,00	-5 018,00		
46720000	DOMAINE DE MABOUYA	25 553,88	25 553,88		
46730000	LA CAVERNE	-5 500,00			-5 500,00
467	Autres débiteurs diversifiés et diversifiés	15 035,88	20 535,88	-27,00%	-5 500,00
48600000	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	2 567,58	2 390,78	7,00%	176,80
486	Charges constatées d'avance	2 567,58	2 390,78	7,00%	176,80
51212000	CREDIT MUTUEL	8 807,92	3 924,39	124,00%	4 883,53
512	Crédits	8 807,92	3 924,39	124,00%	4 883,53
60610300	CARBURANT	1 263,32	257,32	391,00%	1 006,00
60612000	FOURN NON STOCK (EAU)	13,13			13,13
60630000	FOURN ENTRET.&PETIT	2 396,72	4 478,76	-46,00%	-2 082,04
60633000	ACHATS FOURN DE PETIT EQUIPEME		275,58	-100,00%	-275,58
606	Achats non stockés de matières et fournitures	3 673,17	5 011,66	-27,00%	-1 338,49
61320000	LOCATION IMMOBILIERE	3 852,54	3 852,54		
613	Locations	3 852,54	3 852,54		
61550000	ENTRE ET REPARAT/ BIENS MOBILI	12 450,21	20 164,66	-38,00%	-7 714,45
615	Entretien et réparations	12 450,21	20 164,66	-38,00%	-7 714,45
61610000	ASSURANCE MULTIRISQUES	6 628,97	3 711,55	79,00%	2 917,42
61680000	ASSURANCE SUR EMPRUNT	432,00	432,00		
616	Primes d'assurances	7 060,97	4 143,55	70,00%	2 917,42
62260500	HONORAIRES COMPTABLES	4 502,04	2 820,00	60,00%	1 682,04
62270000	FRAIS ACTES & CONTENTIEUX	257,56	315,87	-18,00%	-58,31
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	4 759,60	3 135,87	52,00%	1 623,73
62410000	TRANSPORT SUR ACHATS		255,00	-100,00%	-255,00
624	Transports de biens et transports collectifs du personnel		255,00	-100,00%	-255,00
62510000	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	906,08	12 451,89	-93,00%	-11 545,81

N° cpte	Intitulé	Solde N	Solde N-1	Var %	Var Euro
62570000	RECEPTIONS		166.63	-100.00%	-166.63
625	Déplacements, missions et réceptions	906.08	12 618.52	-93.00%	-11 712.44
62700000	SERVICES BANCAIRES	951.96	579.15	64.00%	372.81
627	Services bancaires et assimilés	951.96	579.15	64.00%	372.81
63511000	COTISATION FONCIERE DES ENTREP		1 455.00	-100.00%	-1 455.00
63540000	DROITS D ENREGIST&TAXES	1 286.00	1 350.00	-5.00%	-64.00
635	Autres impôts, taxes et versements assimilés (administratifs)	1 286.00	2 805.00	-54.00%	-1 519.00
65800000	CHARGES DIVERSES DE GESTION	0.90	58.40	-98.00%	-57.50
658	Charges diverses de gestion courante	0.90	58.40	-98.00%	-57.50
66116000	INTERETS DES EMPRUNTS ET DETTE	690.62	288.55	139.00%	402.07
66180000	INTERETS AUTRES DETTES	1 560.00	3 882.67	-60.00%	-2 322.67
661	Charges d'intérêts	2 250.62	4 171.22	-46.00%	-1 920.60
67120000	PENALITES ET AMENDES		27.00	-100.00%	-27.00
671	Charges exceptionnelles, plus ou moins de gestion		27.00	-100.00%	-27.00
67500000	VAL.NET.COMPT.ELEM.CEDES	10 000.00			10 000.00
675	Valeurs comptabilisées des services effectués	10 000.00			10 000.00
68112000	DOT AUX AMORT DES IMMOS CORPOR	29 573.08	26 019.26	14.00%	3 553.82
681	Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions	29 573.08	26 019.26	14.00%	3 553.82
69510000	IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	33 918.00	18 461.00	84.00%	15 457.00
695	Impôts sur les bénéfices	33 918.00	18 461.00	84.00%	15 457.00
70600000	PRESTATIONS DE SERVICE 8.5%	-200 101.32	-239 536.27	16.00%	39 434.95
706	Prestations de services	-200 101.32	-239 536.27	16.00%	39 434.95
70830000	LOCATIONS DIVERSES	-10 650.00	-10 550.00	-1.00%	-100.00
708	Produits des services courants	-10 650.00	-10 550.00	-1.00%	-100.00
75800000	INDEMNITES ET AUTRES PRODUITS	-2.62	-0.98	-167.00%	-1.64
75810000	AUTRES PRODUITS	-17 246.00			-17 246.00
75870000	INDEMNITES D ASSURANCE REMB	-7 732.57			-7 732.57
758	Produits divers de gestion courante	-24 981.19	-0.98	-2 549 001.00%	-24 980.21
77500000	PRODUITS CESS ELEM.CEDES	-60 000.00			-60 000.00
775	Produits des cessations d'éléments d'actif	-60 000.00			-60 000.00
		0.00	0.00		
	Résultat de l'exercice	185 049.38	148 784.42		

DECLARATION FISCALE

Le formulaire 2572 est dédié à la liquidation de l'impôt sur les sociétés et des contributions assimilées : paiement du solde ou constatation d'un excédent d'impôt. Les données de remboursement de crédits d'impôt doivent figurer obligatoirement sur le formulaire 2572.

NOUVEAUTÉS

- Suppression de la contribution temporaire de solidarité
- Prise en compte du crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte (C3IV).
- La CI en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (RTD) est prorogé et applicable aux dépenses réalisées jusqu'au 31 décembre 2027 et étendu aux spectacles de cirque. Toutefois, les dépenses engagées entre le 1er janvier 2026 et le 31 décembre 2027 n'étant déductibles que sous la forme d'une réduction d'impôt, la ligne 44 pourra être utilisée le cas échéant dans l'attente du prochain millésime du formulaire 2572.
- Prise en compte du crédit d'impôt prêt avance mutation (PAM) pour les offres de prêt avance mutation ne portant pas intérêt émises à compter du 1^{er} septembre 2024.

SIREN **13191415191910174** Exercice social du **2025-01-01** au **2025-12-31**

I - IS Brut		Taux	Montant
I-A Impôt sur les Sociétés dû au titre de l'exercice			
I-A01	Impôt sur les sociétés (au taux normal à 25 %)	25%	0
I-A02	Impôt sur les sociétés (au taux réduit)	15%	0
I-A03	Impôt sur les plus-values nettes		
I-A04	Autre impôt à taux particulier		
I-A05	Total IS Brut		15

II - Créances

II-A - Créances non reportables et non restituables
IMPORTANT : Les montants des créances de II-A doivent être portés pour le montant total.

II-A01	Crédits d'impôts sur valeurs mobilières imputable sur l'IS	16
II-A02	Crédits d'impôt étrangers, autres que sur valeurs mobilières imputables sur l'IS	17
II-A03	VEL - Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos	18
II-A04	PRE - Réduction d'impôt pour souscription au capital des sociétés de presse	57
II-A05	Nouvelles créances non répertoriées ci-dessus	44
II-A06	Sous total (total des lignes II-A01 à II-A05)	0
II-A07	IS dû après imputation des créances non reportables et non restituables dans la limite de l'impôt dû (I-A05 - II-A06)	0

II-B - Créances reportables au titre de l'exercice pour le montant total et solde des créances reportables des exercices antérieurs.
IMPORTANT : Les montants des créances de II-B doivent être portés pour le montant total. Ce solde des créances antérieures ne doit comporter que la somme restant à imputer.

Créances reportables et non restituables		
II-B01	MEC - Réduction d'impôt au titre du mécénat au titre de N (dont UE ou EEE)	40
II-B02	MEC - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-5 à N-1)	35
II-B03	COM - Réduction d'impôt collectivités outre-mer et en Nouvelle-Calédonie au titre de N	92
II-B04	COM - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-5 à N-1)	
II-B05	TZM - Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité au titre de N	97
II-B06	TZM - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-4 à N-1)	
Créances reportables et restituables		
II-B07	CIC - Crédit d'impôt compétitivité emploi - Année N (montant du préfinancement)	65
II-B08	CIC - Uniquement exercices > 12 mois - Année N-1 (montant du préfinancement)	64
II-B09	CIC - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-3 à N-1)	
II-B10	COR - Crédit d'impôt pour investissement en CORSE au titre de N	33
II-B11	COR - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-9 à N-1)	
II-B12	RAD - Report en arrière de déficits au titre de N	34
II-B13	RAD - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-5 à N-1)	
II-B14	CIR - Crédit impôt recherche au titre de N	31
II-B15	CIR - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-3 à N-1)	
II-B16	CRC - Crédit impôt recherche collaborative au titre de N	95
II-B17	CRC - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-3 à N-1)	
II-B18	2LI - Créance d'impôt en faveur du logement locatif intermédiaire au titre de N	96
II-B19	2LI - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-3 à N-1)	
II-B20	Nouvelles créances non répertoriées de N	50
II-B21	Type de créance portée dans la ligne II-B20	
II-B22	Sous total (total II-B01 à II-B20 sauf la ligne II-B12 et moins les données préfinancement dans la limite de la créance définitive)	0
II-B23	IS dû après imputation des créances reportables dans la limite de l'impôt dû (II-A07 - II-B22)	0

II-C - Créances non reportables et restituables au titre de l'exercice
IMPORTANT : Les montants des créances de II-C doivent être portés pour le montant total.

II-C01	FOR - Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	22
II-C02	RAC - Crédit pour le rachat d'une entreprise par ses salariés	23
II-C03	FAM - Crédit d'impôt famille	24
II-C04	CIN - Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques	25
II-C05	BIO - Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	45
II-C06	PHO - Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques	48
II-C07	AUD - Crédit d'impôt pour dépenses de productions d'œuvres audiovisuelles	53

II-C08	ART - Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	56
II-C09	CJV - Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo	58
II-C10	CPE - Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	60
II-C11	CCI - Crédit d'impôt cinéma International	61
II-C12	PTR - Crédit d'impôt prêt à taux 0 renforcé PTZ+	62
II-C13	CIO - Crédit d'impôt outre mer Productif (montant du préfinancement 67)	63
II-C14	COL - Crédit d'impôt outre mer Logement (montant du préfinancement 68)	66
II-C15	CSV - Crédit d'impôt spectacle vivant	70
II-C16	REB - Crédit d'impôt rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire	87
II-C17	RTD - Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques ou du cirque	89
II-C18	CPG - Crédit d'impôt entreprises agricoles secteur cultures permanentes sans glyphosate	90
II-C19	HVE - Crédit d'impôt entreprises agricoles certification exploitation haute valeur environnementale	91
II-C20	EOM - Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'œuvres musicales	93
II-C21	JIV - Crédit d'impôt en faveur des investissements dans l'industrie verte	98
II-C22	PAM - Crédit d'impôt prêt à taux zéro pour avance mutation	A1
II-C23	Nouvelles créances non répertoriées ci-dessus	49
II-C24	Type de créance portée dans la ligne II-C21	
II-C25	Sous total (total des lignes II-C01 à II-C23 moins les données préfinancement dans la limite de la créance définitive)	0
II-C26	IS dû après imputation des créances non reportables et restituables dans la limite de l'impôt dû (II-B23-II-C25)	0

II-D - Acomptes de l'exercice

II-D01	Versements effectués (acomptes et/ou soldes) moins remboursements déjà obtenus	69	1 509
II-D02	L'IS à payer (ligne II-C24 - ligne II-D01) est reporté en case 01 / L'excédent d'IS (ligne II-D01 - ligne II-C24) est reporté en case 08		

II-E - Données utiles au calcul des acomptes de l'exercice suivant

II-E01	Montant d'impôt exclu du calcul des acomptes IS	38
--------	---	----

III - Montant de la contribution sociale sur l'IS (CSB - art. 235 ter ZC)

III-A01	Montant de la CSB sur l'IS	3,30%	36	0
III-A02	Crédits d'impôt étrangers, autres que sur valeurs mobilières		19	
III-A03	Montant de la Contribution Sociale sur l'IS due au titre de l'exercice (Ligne III-A01 - III-A02)			0
III-A04	Versements effectués (acomptes et/ou soldes) moins remboursements déjà obtenus			
III-A05	Le solde de CSB à payer (Ligne III-A03 - Ligne III-A04) est reporté en Ligne 03 - L'excédent de CSB (Ligne III-A04 - Ligne III-A03) est reporté en Ligne 08			

IV - Montant de la contribution annuelle sur les revenus locatifs (CRL)

IV-A01	Montant du chiffre d'affaires soumis à la contribution annuelle sur les Revenus Locatifs			
IV-A02	Montant de la contribution annuelle sur les Revenus Locatifs (Ligne IV-A01 x 2,5 %)	37		0
IV-A03	Versements effectués (acomptes et/ou soldes) moins remboursements déjà obtenus			
IV-A04	Le solde de CRL à payer (Ligne IV-A02 - Ligne IV-A03) est reporté en Ligne 04 - L'excédent de CRL (Ligne IV-A03 - Ligne IV-A02) est reporté en Ligne 09			

RECAPITULATIF DES ELEMENTS DECLARES D'IS ET DES CONTRIBUTIONS ASSIMILEES

	Montant restant à payer	Excédents constatés
Impôt sur les Sociétés	01 0	06 1 509
Contribution Sociale	03 0	08 0
Contribution sur les Revenus Locatifs	04 0	09 0
Totaux	05 0	10 1 509

Montant à payer (case 05 - case 10) 11 0

Utilisation des excédents d'IS et des contributions assimilées

Contribution visée (TVA ou US ou TVS) _____

Date limite de paiement _____

Montant à imputer _____

Montant à payer après imputation d'une autre taxe _____

ou montant total de l'excédent (case 10 - case 06) 12 1 509

Utilisation des excédents d'IS et des contributions assimilées

Montant de l'excédent imputé sur le premier acompte de l'exercice suivant _____

Demande d'imputation sur échéance future IEF (Impôts ou taxe réglé par cette modalité)

Contribution visée _____ Date limite de paiement _____ Montant à Imputer _____

(Vous pouvez choisir une imputation sur les taxes et impôts suivants : TVA, TS, TVS, PEEC)

Remboursement d'excédent de versement demandé (case 12 - case 13 - Montant à imputer IEF) 14 1 509

Votre service des impôts vous informera des suites données (rejet ou admission) à votre demande d'imputation. Si elle est acceptée, votre échéance de paiement sera créditée de la somme que vous avez indiquée.

PAIEMENT, DATE ET SIGNATURE DU REDEVABLE

Date : _____ Téléphone : _____

Chèque Télépaiement

Virement

Le télépaiement est obligatoire quel que soit le chiffre d'affaires de votre entreprise. Une pénalité de 0,2% sera appliquée (article 1738 du CGI)

Paiement du relevé de solde par « imputation ». Si vous souhaitez utiliser un trop versé d'une autre taxe pour acquitter le montant d'IS et des contributions assimilées complétez les cases ci-dessous (TVA, TS, TVS).

Contribution visée _____ Date limite de paiement _____ Montant à imputer _____

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Somme : _____ Date : _____ N° d'opération : _____ Date de réception : _____

DONNEES D'IDENTIFICATION

P-IDENTIF

IDENTIFICATION DU REDEVABLE

Désignation du redevable :

2MB PROGESTION

0000 0 Chemin des sources

97215

RIVIERE-SALEE

Numéro SIRET / SIREN :

891319907

Référence Obligation fiscale

ISGROUPE1

CESSION/CESSATION :

Date de cession / cessati

PERIODE DE DECLARATION :

Début période déclaration :

2025-01-01

Échéance :

2026-05-15

Fin période déclaration :

2025-12-31

MODALITES DE DECLARATION ET DE PAIEMENT

Attention : ne portez pas de centimes d'euro (cf. règles d'arrondi).

PAIEMENT :

Téléversement SEPA :

Veuillez indiquer le montant du (des) prélèvement(s), l'identification du compte bancaire ainsi que la référence du paiement.

Compte bancaire	Référence	Montant prélèvement	Référence paiement
	BIC/BAN (SEPA)		
1er compte			
2nd compte			
3ème compte			

RESOLUTION AFFECTATION RESULTAT 2025

Le 4 février 2026 à 19H30, les actionnaires de la société 2MBPROGESTION société par actions simplifiée au capital de 1000 euros, dont le siège social est situé lieu dit Chemin des Sources à Rivière-Salée se sont réunis au siège de la société sur convocation qui leur a été adressée individuellement.

L'assemblée générale approuve la proposition d'affectation du résultat 2025 qui lui a été présentée.

En conséquence, les bénéfices de l'exercice 2025 sont affectés au compte « report à nouveau ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres

2MB Progestion
RCS FDF 89 319 907
Bertrand TISSIER Président
Chemin des Sources 97215 RIVIÈRE SALÉE
☎ : 0696 71 91 90
bertrand.tissier@wanadoo.fr

